



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 165 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti**

**Budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui
à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet
2018 au 30 juin 2019**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	8
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	46
A. Vue d'ensemble	46
B. Contributions non budgétisées	47
C. Gains d'efficience	47
D. Taux de vacance	47
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	48
F. Formation	49
G. Programme de lutte contre la violence de proximité	49
H. Autres activités de programme	50
I. Projets à effet rapide	52



III. Analyse des variations	52
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	56
Annexes	
I. Définitions	57
II. Organigrammes	59
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	61
Carte	67

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 124 413 800 dollars.

Le budget proposé fait apparaître une augmentation de 36 302 600 dollars (41,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour la période de huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 (88 111 200 dollars). Il représente 22 000 dollars de plus que le montant annualisé (121 391 800 dollars).

Ce budget couvre le déploiement de 295 membres de la police des Nations Unies, de 980 membres d'unités de police constituées, de 160 agents recrutés sur le plan international (dont 1 à titre temporaire), de 185 agents recrutés sur le plan national et de 38 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Sécurité et stabilité, composante Affaires politiques et état de droit, composante Droits de l'homme et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué ^a (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	34 279,8	46 442,0	12 162,2	35,5
Personnel civil	24 727,8	41 586,5	16 858,7	68,2
Dépenses opérationnelles	29 103,6	36 385,3	7 281,7	25,0
Montant brut	88 111,2	124 413,8	36 302,6	41,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 361,1	4 331,4	1 970,3	83,4
Montant net	85 750,1	120 082,4	34 332,3	40,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	88 111,2	124 413,8	36 302,6	41,2

^a Pour la période de huit mois et demi allant du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

Ressources humaines^a

	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par les gouvernements</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2017/18	—	—	16	16	—	3	—	35
Effectif proposé 2018/19	—	—	18	17	—	3	—	38
Composantes								
Sécurité et stabilité								
Effectif approuvé 2017/18	295	980	19	10	—	—	—	1 304
Effectif proposé 2018/19	295	980	19	10	—	—	—	1 304
Affaires politiques et état de droit								
Effectif approuvé 2017/18	—	—	22	37	—	—	38	97
Effectif proposé 2018/19	—	—	21	38	—	—	38	97
Droits fondamentaux								
Effectif approuvé 2017/18	—	—	8	9	1	3	—	21
Effectif proposé 2018/19	—	—	8	9	1	3	—	21
Appui								
Effectif approuvé 2017/18	—	—	92	112	—	—	—	204
Effectif proposé 2018/19	—	—	100	116	—	8	—	224
Total								
Effectif approuvé 2017/18	295	980	157	184	1	6	38	1 661
Effectif proposé 2018/19	295	980	166	190	1	14	38	1 684
Variation nette	—	—	9	6	—	8	—	23

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.^b Administrateurs et agents des services généraux.^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#) du 13 avril 2017, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période initiale de six mois, allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement haïtien à appuyer le développement de la Police nationale d'Haïti, à renforcer les institutions garantes de l'état de droit, y compris l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et à assurer la promotion et la défense des droits de l'homme, notamment en suivant la situation sur ce plan, en l'analysant et en en rendant compte.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de la période budgétaire considérée, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, droits de l'homme, et appui), ces quatre composantes découlant du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2017/18 est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le quartier général de la Mission se trouve à Port-au-Prince. Des unités de police sont déployées à Port-au-Prince mais aussi dans les départements du Nord, de l'Artibonite, des Nippes et de la Grande-Anse.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Depuis son entrée en fonction le 7 février 2017, le Président Jovenel Moïse s'emploie à améliorer les services publics et à promouvoir le changement qui devra conduire au développement durable. Il s'efforce de rétablir la confiance des investisseurs, à redonner espoir à la population haïtienne et à ressusciter la fierté nationale. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale de renforcement de l'efficacité, des mesures ont été mises en place pour mieux coordonner l'aide étrangère. Le Président s'est personnellement impliqué dans le processus en présidant des réunions avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'examiner les changements à apporter en matière d'aide étrangère de manière à rationaliser la gestion de l'aide, y compris celle reçue par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales, et à mieux accorder les ressources avec les priorités arrêtées par le Gouvernement.
7. L'initiative phare du Président, la caravane du changement, qui vise à redynamiser les secteurs de l'infrastructure, de l'environnement, de l'agriculture, de l'électricité, de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, demeure la priorité de son administration. Un programme législatif ambitieux, soutenu par le Gouvernement, a été mis en place, y compris des lois essentielles relatives à l'état de droit, mais l'adoption par le Parlement demeure lente.

8. Le Gouvernement n'a pas encore engagé le dialogue national envisagé comme un moyen d'établir une vision du développement basée sur le consensus populaire. En raison du désaccord entre l'exécutif et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire concernant les procédures de nomination des membres de l'appareil judiciaire, des sièges dans d'importants tribunaux ne sont toujours pas pourvus.

9. La Mission a mis en exécution un programme d'accompagnement et de conseil stratégique visant à renforcer les capacités des agents de la Police nationale d'Haïti qui occupent des postes de responsabilité. Des membres de la Police des Nations Unies sont ainsi déployés auprès de la Police nationale d'Haïti. La structure de la police des Nations Unies a été établie de manière à correspondre à la structure hiérarchique de la Police nationale d'Haïti, ce qui permet l'accompagnement des agents de police nationaux aux niveaux appropriés. Dans le cadre de ce programme, le Chef de la police continuera de guider le Directeur général de la police nationale d'Haïti, et les membres de la police des Nations Unies continueront d'assurer l'accompagnement des agents de police nationaux en fonction du niveau de ceux-ci dans tous les départements et de fournir quotidiennement des conseils techniques à quelque 150 agents de police nationaux exerçant des fonctions de supervision. La Mission continuera également d'axer ses activités sur le développement institutionnel de la Police nationale d'Haïti, dans le cadre du plan de développement stratégique de cette dernière pour la période 2017-2021 qui a été approuvé par le Premier Ministre le 5 juillet 2017.

10. Dans les zones où ses unités de police constituées sont déployées, la Mission continuera d'assurer la protection des civils exposés à une menace imminente de violence physique, dans la limite de ses capacités et compte dûment tenu des responsabilités du pays hôte. La Mission a déployé trois unités de police constituées à Port-au-Prince et une unité dans chacun des départements suivants : Nord, Artibonite, Nippes et Grande-Anse. Ces unités sont chargées de préserver ce qui a été accompli les années passées en matière de sécurité en aidant la Police nationale d'Haïti à maintenir l'ordre dans tout le pays, en particulier en dehors de la capitale où la présence de celle-ci est limitée. Elles mènent avec la Police nationale d'Haïti des patrouilles conjointes sur le terrain afin de rendre la présence de celle-ci plus manifeste et assurent la formation sur le tas des compagnies de maintien de l'ordre nationales.

11. Le 18 novembre 2017, le Président Moïse a publié deux décrets portant remobilisation des Forces armées d'Haïti. L'incidence de la remobilisation des forces armées nationales sur la stabilité politique, la sécurité des citoyens et le développement et les opérations de la Police nationale d'Haïti est incertaine. La Mission n'a pas pour mandat d'aider au développement des Forces armées d'Haïti.

12. En l'absence de bureaux régionaux, le Groupe des équipes mobiles de la Mission, dont les membres ont des compétences en matière de politique, d'état de droit et de droits de l'homme, continuera de mener des opérations dans les neuf départements en dehors de Port-au-Prince. Lors de leurs déplacements, les membres du Groupe seront accompagnés d'agents civils d'autres sections ayant les compétences correspondant aux activités à entreprendre. Les équipes mobiles continueront de mener des activités de communication auprès de la population et exécuteront des tâches de surveillance et d'alerte rapide dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. Elles continueront de collaborer étroitement avec les policiers et les spécialistes des questions pénitentiaires déployés dans les régions et avec les équipes de lutte contre la violence de proximité afin de mener une action concertée. Elles continueront également de superviser l'exécution des projets à effet rapide visant à fournir un appui en matière d'infrastructure et d'équipement aux

institutions nationales chargées des questions judiciaires et pénitentiaires, de la sécurité et des droits de l'homme dans tout le pays.

13. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence de proximité, la Mission continuera de soutenir les projets locaux qui facilitent l'accès des personnes marginalisées à l'aide juridictionnelle, en mettant l'accent sur les questions relatives à la justice pour les femmes, les initiatives de réinsertion d'anciens détenus et d'anciens membres de bandes armées, la formation de revenu et la formation professionnelle pour les jeunes à risque, la police de proximité et l'appui aux organisations locales de défense des droits de l'homme.

14. En ce qui concerne l'état de droit, la Mission continuera de mettre l'accent sur les question judiciaires et pénitentiaires, notamment : a) en menant des activités de sensibilisation pour faciliter l'adoption et l'application des lois essentielles ; b) en consolidant les services d'aide juridictionnelle et en mettant en place une juridiction modèle à Port-au-Prince ; c) en renforçant les capacités administratives et de gestion du système pénitentiaire ; d) en soutenant et en renforçant les dispositifs de contrôle et de responsabilisation de l'appareil judiciaire.

15. Sur le plan des droits de l'homme, durant l'exercice 2018/19, la Mission s'attachera en priorité à aider les organisations de la société civile et l'Office de protection du citoyen à surveiller le respect des droits de l'homme. À cet égard, elle soutiendra l'action que mène la société civile en vue de faire établir les responsabilités concernant les atteintes aux droits de l'homme passées ou actuelles, de renforcer la collaboration d'Haïti avec les mécanismes de défense des droits de l'homme et d'améliorer le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Grâce à ses activités indépendantes de suivi du respect des droits de l'homme, la Mission est à même de mener une action de sensibilisation et de prêter un soutien spécialisé aux institutions nationales garantes de la sécurité, de l'état de droit et des droits de l'homme.

16. La Mission continuera de faire appel à des entités haïtiennes pour la prestation d'un certain nombre de services auparavant assurés par des vacataires. Les montants demandés au titre des services contractuels et des contrats de vacataire ont été ajustés en conséquence. La Mission continuera d'apporter un soutien logistique aux membres des unités de police constituées et de s'assurer que les camps où celles-ci sont déployées sont conformes aux normes de sécurité et de préservation de l'environnement. En outre, 38 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements continueront d'être déployés au siège de l'administration pénitentiaire et dans neuf prisons dans cinq départements.

17. Outre les véhicules de l'ONU, le personnel civil continuera d'utiliser deux hélicoptères pour se déplacer en dehors de Port-au-Prince, notamment pour se rendre dans des localités plus éloignées. Le contrat d'exploitation de l'avion a été résilié le 1^{er} février 2018, l'utilisation de cet appareil, qui se serait limitée à seulement trois aéroports (Port-au-Prince, Cap haïtien et Saint-Domingue), n'étant plus justifiée.

18. Pour établir le budget proposé, on a pris pour hypothèse qu'une situation relativement stable sur le plan politique et une certaine sécurité seront maintenues durant l'exercice et que le Gouvernement haïtien s'emploiera résolument à remédier aux faiblesses des institutions garantes de l'état de droit et à promulguer, appliquer et faire respecter les lois essentielles et les amendements à la Constitution. On compte également sur la collaboration des appareils d'État dans la lutte contre l'impunité, y compris la corruption et les infractions financières. On compte en outre que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'amélioration progressive de la situation socioéconomique renforceront la détermination de l'État de collecter et de gérer les revenus en toute transparence et de consacrer suffisamment de

ressources à l'action sociale et au renforcement de la sécurité et de l'état de droit. On est en droit de supposer que les principales entités du secteur privé haïtien collaboreront de manière constructive en veillant à l'amélioration des fonctions de l'État, notamment en laissant l'État collecter les revenus générés par les entités étatiques et paraétatiques. Les relations avec les voisins de la région, en particulier la République dominicaine, devront en principe demeurer stables, ce qui permettra de gérer les dossiers concernant les migrants d'origine haïtienne et les personnes risquant de devenir apatrides.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

19. La Mission collabore avec les organisations régionales à la réalisation des objectifs prescrits dans son mandat, notamment dans le cadre de consultations avec l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes et le Marché commun des Caraïbes.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

20. La Mission continuera d'exécuter son mandat en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer une transition responsable à l'équipe de pays, aux partenaires humanitaires et de développement et au Gouvernement haïtien. Ce dernier s'efforce de mettre en œuvre les objectifs de développement durable avec le soutien des partenaires susmentionnés et conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement d'Haïti (PNUAD) pour 2017-2021. Le programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire tirera parti des compétences particulières de la Mission et des organismes des Nations Unies partenaires et renforcera le rôle de l'équipe de pays et sa capacité de s'acquitter de tâches importantes dans le domaine de l'état de droit, ce qui aidera à mobiliser des contributions volontaires en prévision du retrait de la Mission.

21. Une stratégie de sortie sur deux ans assortie d'échéances clairement définies pour le passage à une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix sera présentée au Conseil de sécurité en mars 2018. En outre, en se fondant sur la stratégie de sortie et les échanges avec le Gouvernement haïtien sur le Programme 2030, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies évalueront leur capacité de procéder à la transition prévue, notamment les capacités de l'équipe de pays au regard des aspects programmatiques du mandat de la Mission.

22. L'équipe de direction de la Mission se concertera étroitement avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti sur les activités de lutte contre le choléra, notamment l'application de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti et l'élaboration d'une stratégie holistique cohérente de soutien à long terme d'Haïti fondée sur le Programme 2030. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est chargé de la coordination en Haïti.

23. Un Groupe de la planification intégrée et des politiques a été mis en place ; il rassemble l'équipe de pays des Nations Unies et les hauts responsables de la Mission sous la direction de la Représentante spéciale pour examiner les questions d'ordre politique et stratégique et accorder les activités prévues dans le mandat de la Mission avec les éléments pertinents du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021).

24. Le Groupe des 12 plus (un groupe de 16 partenaires techniques du Gouvernement haïtien) a été transformé en deux groupes consultatifs : le Groupe de concertation des chefs de coopération, coprésidé par le Chef de la coopération française et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident ; et le Groupe de concertation des chefs de mission, coprésidé par la délégation de l'Union européenne en Haïti et l'ambassade du Chili. Ces groupes consultatifs aideront les autorités haïtiennes à élaborer le cadre national de mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment sous l'angle de l'état de droit.

25. Les organismes des Nations Unies aideront le Gouvernement haïtien à renforcer le Cadre de coordination de l'aide externe au développement, qui est le dispositif national d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

26. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

27. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2017/18	1	–	1	–	1	3	3	–	6
Postes proposés 2018/19	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	–	–	2	4	–	6
Postes proposés 2018/19	–	1	2	–	–	3	4	–	7
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Section des affaires juridiques								
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	2	4
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la gestion de l'information								
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	2
Postes proposés 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes								
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	2	3
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication stratégique et de l'information								
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	–	–	2	2	6
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	–	2	3	7
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	–	–	–	–	1	1
Groupe déontologie et discipline								
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	1	3
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	1	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total								
Effectif approuvé 2017/18	1	1	9	4	1	16	16	35
Effectif proposé 2018/19	1	1	11	4	1	18	17	38
Variation nette	–	–	2	–	–	2	1	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-5	Défenseur des droits des victimes	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 1)		

28. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau du Représentant spécial est composé des six postes suivants : un représentant spécial (sous-secrétaire général), un assistant spécial (Affaires politiques) (P-4), un assistant principal (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recruté sur le plan national). Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général fournit des orientations et des conseils à toutes les composantes de la Mission afin de s'assurer de l'exécution des tâches prescrites, apporte l'appui nécessaire à l'exécution des activités complexes et sensibles de la Mission et veille à l'établissement de rapports fiables et ponctuels.

29. Dans son rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » ([A/71/818](#)), le Secrétaire général s'est engagé à créer des postes de défenseur des droits des victimes dans les quatre missions de maintien de la paix dans lesquelles le plus grand nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient été signalés. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a été remplacée par la MINUJUSTH, était l'une des quatre missions concernées. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a en outre prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble du personnel de la MINUJUSTH observe scrupuleusement la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Dans cette optique, il convient de doter la MINUJUSTH des capacités nécessaires pour mettre en œuvre l'engagement pris par le Secrétaire général d'éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein de l'Organisation, en se basant sur la taille de ses effectifs actuels, à savoir son personnel en tenue représenté par 7 unités de police constituées, 295 membres de la police des Nations Unies et 347 membres du personnel civil. La Mission doit en outre traiter les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles qu'elle a héritées de la MINUSTAH. Dotée de capacités suffisantes pour défendre les droits des victimes, la Mission pourra renforcer la confiance de la société haïtienne envers l'ONU.

30. À cet égard, il est proposé de créer un poste de défenseur des droits des victimes (P-5). Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes au Siège de l'ONU afin de superviser et de contrôler, au niveau de la Mission, l'application de la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies. Il sera le point de contact principal pour toutes les victimes et veillera à ce qu'une stratégie centrée sur les victimes qui soit non discriminatoire et tienne compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités menées pour soutenir et aider les victimes. Il est proposé de rattacher ce poste au Bureau du Représentant spécial afin de prévenir tout conflit d'intérêt (réel ou supposé) dans les différentes composantes de la MINUJUSTH et de démontrer que les droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont une des premières priorités des dirigeants de la Mission.

Tableau 3
Ressources humaines : Bureau du Chef de cabinet

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste des politiques et des meilleures pratiques	Transfert	Depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint
Variation nette	+1		(voir tableau 1)		

31. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau du Chef de cabinet est composé des six postes suivants : un chef de cabinet (D-1), un spécialiste de la planification (P-4), un fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national), deux assistants administratifs (agents des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'une des principales missions du Chef de cabinet est de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage institutionnel dans l'ensemble de la Mission. Afin d'aider le Chef de cabinet dans cette tâche et de mettre la structure de la Mission en conformité avec la politique de l'ONU, il est proposé que le poste de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) soit transféré au Bureau du Chef de cabinet. Le spécialiste des politiques et des meilleures pratiques sera chargé de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage institutionnel dans toutes les composantes de la Mission, notamment en permettant aux membres du personnel d'accéder plus facilement aux sources d'informations dont ils ont besoin pour bien planifier leur travail et s'acquitter de leurs fonctions.

Tableau 4

Ressources humaines : Section de la communication stratégique et de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant d'information	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 1)		

32. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la communication stratégique et de l'information est composé des six postes suivants : un porte-parole (P-5), quatre fonctionnaires de l'information (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national). La Section de la communication stratégique et de l'information appuie la mise en œuvre effective du mandat de la Mission et à cet effet : a) incite la population du pays hôte à adhérer au mandat et aux objectifs de la Mission ; b) veille à préserver la réputation de la Mission eu égard aux attentes de la population du pays hôte ainsi que de l'opinion internationale, s'agissant notamment des questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au choléra ; c) diffuse rapidement, et sans attendre qu'on lui demande, des informations précises de manière à promouvoir le mandat de la Mission et à le mettre en avant. La Section est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication stratégique destiné à lancer des campagnes représentatives de la stratégie globale et des priorités de la Mission.

33. On a constaté que la Section de la communication stratégique et de l'information ne disposait pas de capacités suffisantes en matière de veille et d'analyse des médias locaux. Ses effectifs doivent être renforcés afin de lui permettre d'effectuer une veille quotidienne des médias traditionnels (radio, télévision, publications, Web) et des réseaux sociaux. Pour lui fournir les ressources nécessaires à l'exécution de la tâche décisive que représente la veille des médias, il est proposé de créer un poste d'assistant d'information (agent des services généraux). Le titulaire du poste élaborera un rapport de suivi et d'analyse thématique des médias pour la MINUJUSTH, qui sera également diffusé à d'autres organismes des Nations Unies. Les informations contenues dans ce rapport alimenteront les analyses politiques de la Mission. En outre, le rapport renseignera la Mission sur la manière dont le public perçoit l'exécution de son mandat, ce qui lui permettra d'adapter ses activités de communication et ses campagnes de sensibilisation ainsi que la planification des programmes, et de gérer son image auprès du public et son risque de réputation, en

particulier dans le contexte délicat des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de l'épidémie de choléra.

Composante 1 : sécurité et stabilité

34. La composante Sécurité et stabilité de la MINUJUSTH continuera de mettre l'accent sur les activités visant à appuyer la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 au moyen du programme de mentorat et de conseil. Son action portera notamment sur les domaines suivants : a) administration de la police et commandement et contrôle ; b) compétences techniques et spécialisées en matière d'encadrement et d'enquêtes criminelles ; c) renforcement des mécanismes de responsabilisation de la Police nationale d'Haïti, y compris l'Inspection générale ; d) planification stratégique ; e) promotion de la prise en compte de la problématique femmes-hommes au sein de la Police nationale d'Haïti ; f) programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste.

35. Sur les sept unités de police constituées de la MINUJUSTH, trois sont basées à Port-au-Prince et les quatre autres sont déployées dans les départements du Nord, de l'Artibonite, des Nippes et de la Grande-Anse. Les unités de police constituées continueront de préserver les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de la sécurité en menant des patrouilles conjointes sur le terrain avec la Police nationale d'Haïti, afin de rendre cette dernière plus visible et d'assurer une formation sur le tas destinée à améliorer les compétences et les capacités de ses compagnies de maintien de l'ordre. Elles constituent également une capacité d'intervention rapide qui peut, en cas de demande, aider la Police nationale d'Haïti à maintenir un environnement sûr et stable en Haïti.

36. Les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité favoriseront l'action de la police de proximité dans les communautés marginalisées, notamment par l'organisation d'initiatives de médiation entre la police et la population, et contribueront à instaurer un environnement sûr, en offrant des moyens de subsistance différents et non violents aux anciens membres de bandes et aux jeunes à risque.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

1.1.1 Diminution du taux d'homicide (nombre de meurtres pour 100 000 habitants) déclaré par la Police nationale d'Haïti (2016/17 : 9,9 ; 2017/18 : 9,4 ; 2018/19 : 9,3)

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à la Police nationale d'Haïti dans l'agglomération de Port-au-Prince (2016/17 : 60 ; 2017/18 : 55 ; 2018/19 : 50)

1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2016/17 : 6 ; 2017/18 : 5 ; 2018/19 : 4)

1.1.4 Diminution du nombre d'actions de bandes armées signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2016/17 : 24 ; 2017/18 : 22 ; 2018/19 : 18)

Produits

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par les unités de police constituées et la Police nationale d'Haïti dans les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse, des Nippes, du Nord et de l'Ouest

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par les unités de police constituées et la Police nationale d'Haïti dans les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse, des Nippes, du Nord et de l'Ouest
- Fourniture d'un appui opérationnel aux unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti, selon que de besoin, pour leur permettre de mener des opérations spéciales sur tout le territoire, en particulier dans les zones sensibles, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Fourniture, sur demande, d'un appui logistique à la Police nationale d'Haïti pour la gestion de l'ordre public, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Fourniture, sur demande, de moyens de police d'intervention rapide, notamment d'un groupe d'intervention, pour appuyer les opérations et la mobilité de la Police nationale d'Haïti
- Fourniture, sur demande, d'un appui logistique à la Police nationale d'Haïti en cas d'événements importants, pour assurer la sécurité des principaux sites et installations publics, principalement à Port-au-Prince
- Vols de reconnaissance mensuels dans les régions pour surveiller la situation en matière de sécurité
- Fourniture d'une aide à l'élaboration de stratégies en matière de police de proximité dans toutes les directions départementales de la Police nationale d'Haïti, un accent particulier étant mis sur la prévention de la criminalité et des violences sexuelles et sexistes et sur les questions de sécurité touchant les femmes et les filles
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à fournir du matériel à la Police nationale d'Haïti
- Mise en œuvre de 6 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans les domaines suivants : police de proximité, entrepreneuriat et programmes de génération de revenus à base d'activités nécessitant une main-d'œuvre importante, à l'intention des jeunes, des hommes et des femmes à risque

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti

1.2.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti pour 10 000 habitants (2016/17 : 15,0 ; 2017/18 : 15,7 ; 2018/19 : 16,5)

1.2.2 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2016/17 : 1 116 ; 2017/18 : 1 249 ; 2018/19 : 1 400)

1.2.3 Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait l'objet d'une enquête grâce au renforcement des capacités d'investigation de la Police nationale d'Haïti (2016/17 : 164 ; 2017/18 : 195 ; 2018/19 : 275)

Produits

- Fourniture au quotidien d'assistance et de conseils au service des ressources humaines de la Police nationale d'Haïti, notamment pour la conception et la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation, afin d'atteindre le nombre voulu d'élèves agents de police entrant chaque année en première année de formation, y compris dans le secteur pénitentiaire, et d'augmenter le nombre de femmes recrutées
- Fourniture d'un appui en vue d'accroître le nombre de femmes parmi les agents de police, grâce à l'organisation régulière de campagnes d'information, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux d'organisations et de groupes de femmes

- Fourniture d'un mentorat et d'un appui consultatif hebdomadaires à l'Académie nationale de police pour l'exécution du programme d'accompagnement des cadres visant à assurer une formation sur le terrain à 50 inspecteurs et 40 commissaires en matière de promotion de l'équilibre hommes-femmes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire
- Organisation de 2 stages de formation spécialisée sur la maîtrise des foules à l'intention de 50 instructeurs de police nationaux et de 2 stages de formation spécialisée sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 40 agents de la Police nationale d'Haïti, afin de renforcer les capacités des instructeurs de police nationaux dans ces domaines
- Fourniture quotidienne d'un accompagnement et d'un appui consultatif au personnel de commandement de la Police nationale d'Haïti dans les domaines de la collecte d'informations générales et du renseignement, du commandement et de l'encadrement, de l'éthique, des droits de l'homme, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'informatique et des communications, des techniques et tactiques d'intervention et du maintien de l'ordre, des données statistiques et analytiques sur la criminalité, de la protection des lieux de crime, de la gestion de la criminalité transnationale et organisée, de la gestion des incidents, des enquêtes judiciaires et administratives et de la prévention de la violence à l'égard des femmes
- Fourniture quotidienne d'un accompagnement et d'un appui consultatif aux instructeurs de police nationaux chargés de dispenser des stages de formation en cours d'emploi et de formation spécialisée dans le cadre du programme de formation des formateurs, dans les domaines définis dans le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021
- Fourniture hebdomadaire d'avis techniques à l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti en ce qui concerne la création d'une base de données recensant les cas de violence sexuelle et sexiste ayant donné lieu à signalement, ouverture d'enquête et renvoi devant la justice
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne au laboratoire et aux enquêteurs médico-légaux de la Police nationale d'Haïti en vue de renforcer leur capacité de gérer les lieux de crime
- Fourniture d'un accompagnement et de conseils techniques au Bureau de communication de la Police nationale d'Haïti pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication visant à appuyer l'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 et à renforcer la confiance de la population haïtienne à l'égard de la police
- Conception et lancement d'au moins trois campagnes de communication visant à prévenir la criminalité et à encourager les citoyens à signaler les infractions, y compris les irrégularités financières ou les actes de corruption présumés, à la police nationale

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Construction de bureaux pour la direction départementale de la Police nationale d'Haïti à Miragoâne (Nippes) et rénovation de trois commissariats et sous-commissariats (un dans le département du Nord-Ouest, un dans celui des Nippes et un dans celui de la Grande-Anse), notamment par la mise à disposition de mobilier de base et de matériel de communication, afin d'améliorer les conditions de travail des policiers et les services fournis dans le cadre du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion dans le cadre de son plan stratégique de développement pour 2017-2021

1.3.1 Mise en œuvre par la Direction de la planification stratégique de la Police nationale d'Haïti de 45 des 133 priorités du plan de développement stratégique pour 2017-2021

1.3.2 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti, qui est financé par le Gouvernement (2016/17 : 98,3 % ; 2017/18 : 99 % ; 2018/19 : 99,5 %)

1.3.3 Augmentation du pourcentage d'élèves diplômés de l'école de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire (2016/17 : 10 % ; 2017/18 : 11 % ; 2018/19 : 12 %)

Produits

- Fourniture au quotidien d'un accompagnement et d'un appui aux dirigeants de la Police nationale d'Haïti pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités
- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Direction des finances et du budget de la Police nationale d'Haïti pour qu'elle continue d'améliorer son système financier et budgétaire, notamment par l'affectation de ressources suffisantes à la Direction de l'administration pénitentiaire, et continue d'augmenter les capacités de son système de gestion des approvisionnements
- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Police nationale haïtienne pour la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour 2017-2021, y compris pour la conception de plans d'action spécifiques et l'élaboration de rapports de suivi
- Fourniture d'une assistance technique aux dirigeants de la Police nationale d'Haïti pour la mise au point d'une stratégie visant à augmenter le pourcentage d'élèves diplômés de l'école de police, y compris de femmes, affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Fourniture de conseils techniques à la Direction de la planification stratégique de la Police nationale d'Haïti sur l'application et le suivi du plan de développement stratégique pour 2017-2021
- Fourniture de conseils techniques afin de renforcer les capacités de la Direction du budget et de la comptabilité de la Police nationale d'Haïti en matière de planification et d'exécution du budget
- Fourniture de conseils techniques afin de renforcer les capacités de la Direction du personnel de la Police nationale d'Haïti en matière de gestion des ressources humaines

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.4 Contrôle efficace de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, qui seront répartis équitablement dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2016/17 : 156 ; 2017/18 : 320 ; 2018/19 : 340)

1.4.2 Progrès réalisés par l'Inspection générale dans la mise en œuvre de son plan de développement pour 2017-2019 (2016/17 : 0 % ; 2017/18 : 50 % ; 2018/19 : 60 %)

1.4.3 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, prises par le Directeur général de la police nationale sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2016/17 : 313 ; 2017/18 : 325 ; 2018/19 : 375)

1.4.4 Augmentation du nombre d'enquêtes sur des allégations d'utilisation abusive d'armes à feu transmises au Directeur général de la Police nationale d'Haïti et pour lesquelles la question de savoir si leur utilisation était justifiée a été tranchée (2016/17 : 60 ; 2017/18 : 60 ; 2018/19 : 125)

Produits

- Organisation, à l'intention de 25 nouvelles recrues, de 3 séances de renforcement des capacités consacrées aux mécanismes visant à garantir que la police honore son obligation de rendre des comptes et à la préparation aux investigations menées par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti
- Organisation de réunions mensuelles avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport annuel de l'Inspection générale
- Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour 2017-2019
- Fourniture d'une assistance quotidienne à la police nationale, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, en ce qui concerne les politiques et les procédures visant à vérifier les antécédents de tous les candidats souhaitant intégrer les deux promotions qui seront formées et diplômées pour la période 2018/19 avant leur admission à l'école de police
- Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale, dans le cadre de réunions mensuelles, pour l'aider à examiner ou à élaborer les règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police
- Fourniture de conseils et d'un appui à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation visant à faire connaître les politiques et les procédures de responsabilisation à tous les dirigeants de la police

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Fourniture d'un appui technique afin de renforcer les capacités dont dispose l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour conduire des audits sur l'exécution du budget et les services de police assurés à la population haïtienne
- Fourniture de matériel et d'accessoires informatiques et de communication à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti afin de renforcer ses moyens de contrôle et ses capacités administratives

Facteurs externes

La Police nationale d'Haïti poursuit la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour 2017-2021, notamment en renforçant ses effectifs grâce au recrutement de 4 000 policiers (dont 30 % de femmes) d'ici à la fin de 2021. Environ 7 % du budget national est consacré chaque année au renforcement de la Police nationale d'Haïti, l'État contribuant ainsi au financement d'un service crucial pour les citoyens haïtiens. Les donateurs continuent d'apporter leur soutien à la police de proximité, à l'amélioration des infrastructures et des moyens logistiques et à leur gestion dans tout le pays (installations et véhicules), ainsi qu'à l'amélioration des systèmes de communication.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité et stabilité)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2017/18	295
Effectif proposé 2018/19	295
Variation nette	–
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2017/18	980
Effectif proposé 2018/19	980
Variation nette	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Bureau du chef de la police								
Postes approuvés 2017/18	–	2	3	–	1	6	1	7
Postes proposés 2018/19	–	2	3	–	1	6	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des opérations								
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	8	9
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1	8	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du renforcement des capacités								
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	9	–	12	1	13
Postes proposés 2018/19	–	–	3	9	–	12	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)								
Postes approuvés 2017/18	–	2	7	9	1	19	10	29
Postes proposés 2018/19	–	2	7	9	1	19	10	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-III)								
Effectif approuvé 2017/18	–	2	7	9	1	19	10	1 304
Effectif proposé 2018/19	–	2	7	9	1	19	10	1 304
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : affaires politiques et état de droit

37. La MINUJUSTH usera de ses bons offices pour convaincre les pouvoirs exécutif et législatif haïtiens de s'engager politiquement à l'appui du renforcement des institutions garantes de l'état de droit, notamment celles qui sont chargées des questions électorales. Cela passera par l'établissement d'un dialogue avec un large éventail de parties prenantes au niveau national : pouvoirs publics, société civile (associations de femmes et de jeunes notamment) et secteur privé.

38. En collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUJUSTH continuera à plaider en faveur de l'adoption et de l'application de textes législatifs clefs, en particulier ceux qui a) étayent la bonne organisation et le bon fonctionnement du système judiciaire en matière de résolution des différends qui alimentent les conflits (par ex. loi pénale, Code de procédure pénale, loi sur l'aide juridictionnelle et loi sur l'administration pénitentiaire); b) renforcent le fonctionnement des institutions, et visent notamment la réorganisation du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'harmonisation de la structure de l'École de la magistrature, l'appui à la création d'institutions électorales plus fortes, en particulier du Conseil électoral permanent, et la création des conditions propices au renforcement des institutions de lutte contre la

corruption telles que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ; c) mettent en avant l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (projet de loi sur l'égalité des sexes et loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes). La MINUJUSTH conduira des activités ciblées de renforcement des capacités et d'appui consultatif afin de favoriser le bon fonctionnement de la chaîne judiciaire, depuis l'arrestation des suspects par la police à l'inculpation des accusés et à leur placement en détention. La Section de la juridiction modèle s'installera auprès d'un tribunal judiciaire choisi à Port-au-Prince pour centraliser les initiatives de portée nationale pouvant être reproduites dans d'autres juridictions haïtiennes.

39. Des équipes mobiles basées à Port-au-Prince et composées de personnel spécialisé dans les affaires politiques, judiciaires ou pénitentiaires, les droits de l'homme et la lutte contre la violence au sein de la collectivité se rendront dans les différentes régions pour vérifier que les autorités locales et la population des neuf départements extérieurs à la capitale peuvent bénéficier des conseils et de l'appui délivrés par la Mission. Ces équipes mobiles travailleront en toute cohérence avec les membres de la police des Nations Unies et les unités de police constituées déployés au niveau local, dans le cadre d'une stratégie d'intégration.

40. En partenariat avec les spécialistes des questions politiques et des questions d'état de droit de la Mission, le Groupe de la lutte contre la violence de proximité fondera son programme sur une approche participative et mettra en œuvre des projets propres à consolider l'état de droit au moyen d'initiatives visant par exemple à offrir aux groupes marginalisés un accès à l'aide juridictionnelle et à réhabiliter et à réinsérer les détenus après leur libération. En parallèle, les équipes mobiles faciliteront l'exécution de projets à effet rapide destinés à moderniser les infrastructures de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire locales et à les équiper.

41. La MINUJUSTH favorisera l'application du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021, qui constitue l'un des volets du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour cette période. À la faveur d'activités de mentorat et du transfert de compétences aux hauts fonctionnaires de la Direction, les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH et des membres du personnel fourni par le Gouvernement continueront d'apporter une aide axée sur le développement organisationnel, la sûreté des prisons, l'amélioration des conditions de détention, l'administration et la gestion tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que le renforcement de l'autonomie budgétaire de la Direction. La MINUJUSTH aidera également la Direction à élaborer et à mettre en place un plan de recrutement et de formation dans la perspective du renforcement de ses effectifs.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Renforcement des institutions garantes de l'état de droit, plus précisément des systèmes judiciaire et pénitentiaire grâce à une administration plus efficace

2.1.1 Obtention d'un consensus entre les branches exécutive, législative et judiciaire sur les priorités du programme législatif

2.1.2 Organisation, dans neuf régions, de séances de dialogue rassemblant la société civile, le secteur associatif, des avocats et des parlementaires au sujet du droit pénal, du Code pénal, du droit procédural et de la loi sur l'aide juridictionnelle inscrites au programme législatif de 2019

2.1.3 Révision et adoption des dispositions relatives au Conseil électoral permanent dans l'optique de la tenue d'élections libres et régulières

Produits

- Initiation d'un débat avec les autorités locales et la société civile sur des questions d'état de droit et instauration d'un dialogue entre l'électorat local et ses représentants parlementaires sur les questions de justice, dans le cadre des visites de l'équipe mobile dans les 10 départements
- Exécution de 30 projets de sensibilisation et de médiation au niveau local concernant la lutte contre la violence au sein de la collectivité, en vue d'étayer le dialogue public sur le renforcement du système judiciaire, en partenariat avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique
- Exécution de 5 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité destinés à appuyer l'action des commissariats, du pénitencier national, des prisons de Cabaret et de l'Arcahaie, des centres correctionnels pour mineurs en conflit avec la loi, du Parquet haïtien, des juges d'instruction et du tribunal de première instance
- Exécution de 4 projets à effet rapide visant à répondre à des besoins mineurs d'infrastructure et d'équipement pour les institutions garantes de l'état de droit aux niveaux communal et sous-régional
- Organisation de 2 campagnes d'information et de sensibilisation, l'une sur l'équité du statut des deux sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en matière d'accès à la justice, et l'autre sur l'accès à la justice pour les victimes de violences sexistes ou de conflits qui rendent systématiquement les femmes plus vulnérables
- Organisation de 10 campagnes d'information, à raison d'une dans chaque région, visant à lutter contre l'impunité des auteurs de crimes sexistes et à garantir l'accès des femmes et des filles à la justice
- Dialogue hebdomadaire avec les autorités compétentes, les partis politiques, les représentants de la société civile (notamment d'associations de femmes) et les organismes et programmes des Nations Unies
- Tenue de 6 tables rondes et séminaires en partenariat avec les médias et la société civile, notamment avec des associations de femmes
- Organisation, avec le Gouvernement, de réunions mensuelles de sensibilisation et de coordination devant aboutir à la mise en place d'un comité de direction et de contrôle chargé d'harmoniser les interventions et les investissements dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant d'assister le Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit pleinement autonome
- Tenue de réunions de coordination bimensuelles avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs dans le souci d'uniformiser la communication et de renforcer l'efficacité
- Fourniture, selon que de besoin et en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de conseils techniques et politiques en matière électorale visant à faciliter l'adoption d'une loi instaurant un Conseil électoral permanent professionnel et indépendant et le renforcement d'un cadre réglementaire qui permette la tenue d'élections crédibles dans les délais voulus et prévoient notamment des dispositifs transparents de règlement des différends électoraux
- Communication régulière, aux hauts responsables de la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, de données d'analyse relatives à la rationalisation des activités techniques et politiques, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et l'appropriation par le pays des processus électoraux
- Exécution d'activités de bons offices et d'assistance technique aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan de développement dans le domaine de l'état de droit assorti d'indicateurs de référence et d'une stratégie de transition
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de réunions de coordination rassemblant hauts responsables et spécialistes en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie de transition réaliste et compatible avec les priorités du Gouvernement haïtien

- Mise au point, avec la pleine participation du Gouvernement haïtien, d'une stratégie d'exécution de la transition pour la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies
- Fourniture d'un appui à l'élaboration de campagnes internes et publiques d'information et de sensibilisation visant à améliorer le fonctionnement du système judiciaire et l'accès à la justice et à limiter les périodes de détention provisoires prolongées
- Organisation de 18 activités dans les 9 régions dans le cadre de campagnes sur l'accès à la justice des femmes et des filles

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et de leurs organes de contrôle ainsi que du cadre national régissant l'aide juridictionnelle

2.2.1 Adoption et application d'une loi relative à l'organisation et au fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique

2.2.2 Adoption et application d'un budget et d'un plan relatifs à un programme d'aide juridictionnelle fournie par l'État en vue d'assurer aux groupes vulnérables un accès durable à la justice

2.2.3 Augmentation du nombre d'inspections entreprises par le bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique sur tout le territoire haïtien (2018/19 : 18 tribunaux de première instance et 5 cours d'appel)

2.2.4 Présentation, dans le rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, d'informations relatives aux activités du corps d'inspecteurs et des résultats du mécanisme d'évaluation et de certification des juges

Produits

- Prestation d'un appui dans le cadre de réunions mensuelles et fourniture de conseils techniques aux fins de l'élaboration et de l'adoption d'une loi organique sur le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et de la création d'un groupe de travail conjoint permanent du Ministère et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire destiné à délimiter clairement les attributions de chacun de ces organes
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de 6 réunions sur la mise en œuvre du programme national d'aide juridictionnelle, notamment sur l'établissement de son budget
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de réunions mensuelles avec le bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique portant sur la planification des inspections, la communication d'informations à leur sujet et les activités de suivi y afférentes
- Organisation de 12 séances d'assistance, de sensibilisation et d'appui techniques en vue d'augmenter le nombre d'inspections réalisées par l'organe de contrôle du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le nombre de magistrats évalués et certifiés et le nombre de plaintes reçues et traitées
- Organisation de 12 séances d'appui technique à l'intention des organes de contrôle judiciaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'objectif étant de réviser et de mettre à jour leurs cadres réglementaires et d'élaborer des indicateurs clef concernant la performance de leur personnel
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à répondre à des besoins mineurs d'infrastructure et d'équipement pour les institutions garantes de l'état de droit aux niveaux national et régional

- Fourniture d'un appui au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour la poursuite de la mise en œuvre de leurs mesures de promotion de l'égalité des sexes et de renforcement des capacités de lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Appui à la mise en œuvre d'un cadre d'assistance juridictionnelle fournie par l'État
- Appui aux activités des organes de contrôle (corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique) dans l'optique de faciliter la conduite d'inspections sur tout le territoire haïtien
- Construction ou réhabilitation d'un tribunal
- Appui à la Brigade d'intervention contre l'insécurité foncière du Ministère de la justice et de la sécurité publique, récemment créée en vue de lutter contre les violences liées aux différends fonciers

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Amélioration du fonctionnement du système judiciaire et de l'accès à la justice, en particulier pour les personnes placées en détention provisoire dans la juridiction modèle choisie à Port-au-Prince

2.3.1 Augmentation de 15 % du nombre de nouveaux dossiers traités par les procureurs (2016/17 : 654 ; 2017/18 : 695 ; 2018/19 : 800)

2.3.2 Diminution de nombre d'accusés placés en détention provisoire pour une période de plus de deux ans dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 50,4 % de la population carcérale ; 2018/19 : 40 %)

2.3.3 Augmentation de 25 % du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans la juridiction modèle (2016/17 : 550 ; 2017/18 : 600 ; 2018/19 : 750)

2.3.4 Augmentation de 45 % du nombre d'affaires pénales jugées par la juridiction modèle (2016/17 : 401 ; 2017/18 : 420 ; 2018/19 : 609)

Produits

- Fourniture d'une assistance et d'un appui techniques dans le cadre de 10 réunions de travail du Comité chargé du système de justice pénale faisant intervenir du personnel judiciaire, policier et pénitentiaire, l'objectif étant de réduire le nombre de personnes placées en détention provisoire prolongée, d'appliquer les procédures de comparution immédiate et de juger les affaires sans délai
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien financier à trois services d'aide juridictionnelle de la juridiction modèle de Port-au-Prince, dans l'optique d'offrir un accès à l'aide juridictionnelle aux personnes placées en détention provisoire de manière prolongée ou concernées par les procédures de comparution immédiate
- Mise en œuvre, par l'entremise d'organisations non gouvernementales nationales, d'un projet pilote de centre d'aide juridictionnelle mobile à même de desservir les zones où les institutions publiques sont peu présentes et où l'accès à la justice est limité, l'objectif étant d'assurer un accès à l'aide juridictionnelle et à un suivi dans les affaires de viol ou d'autres formes de violences sexuelles et sexistes
- Mise en œuvre d'un projet de lutte contre la violence au sein de la communauté nécessitant une main d'œuvre importante aux fins de la construction ou de la reconstruction de locaux pour les juges de paix
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à répondre à des besoins mineurs d'infrastructure et d'équipement pour les institutions garantes de l'état de droit dans la juridiction modèle

- Organisation, avec les bureaux d'aide juridictionnelle, de séances de coordination mensuelles consacrées au suivi du traitement de dossiers en attente de jugement et à la libération de détenus
- Organisation, dans la juridiction modèle et à l'intention du personnel judiciaire et des forces de police, d'un atelier concernant le maniement des preuves à charge
- Fourniture d'une assistance et d'un appui techniques aux acteurs de l'appareil judiciaire en vue de renforcer le fonctionnement du greffe, du Parquet, des cabinets d'instruction et du bureau du doyen du tribunal dans la juridiction modèle
- Fourniture d'une assistance et d'un appui techniques à la mise en œuvre du plan d'action élaboré par le Ministère de la justice et de la sécurité publique pour lutter contre la détention provisoire prolongée

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Appui à la prestation de l'aide juridictionnelle, en particulier aux femmes et aux filles détenues
- Renforcement des capacités des acteurs de l'appareil judiciaire en matière d'application des lois relatives au blanchiment d'argent et à la lutte contre la corruption
- Fourniture d'équipement destiné au stockage des preuves et à la gestion des archives par les services de greffe

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.4 Amélioration de l'administration, de la gestion et des capacités opérationnelles de la Direction de l'administration pénitentiaire, y compris pour ce qui est de la situation des prisons

2.4.1 Application de la loi organique relative à la Police nationale d'Haïti et de la loi sur les prisons et gestion budgétaire autonome de la Direction de l'administration pénitentiaire

2.4.2 Progrès dans l'application du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 (2017/18 : 25 % des dispositions appliquées ; 2018/19 : 50 %)

2.4.3 Pleine application de la directive de la Direction de l'administration pénitentiaire concernant la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et la réinsertion sociale

2.4.4 Recrutement d'agents, hommes et femmes, à la Direction de l'administration pénitentiaire et formation de ces recrues à la gestion et à l'administration (2017/18 : 150 ; 2018/19 : 300)

2.4.5 Certification par la Direction de l'administration pénitentiaire de la capacité de 9 prisons à fonctionner conformément aux normes internationales sans bénéficier d'une assistance internationale (2017/18 : 9 ; 2018/19 : 9)

Produits

- Organisation de deux ateliers à l'intention du Bureau du Directeur général de la Police nationale d'Haïti, du Ministère de la justice et de la sécurité publique et de l'Office de la protection du citoyen, en vue d'encourager la présentation au Parlement de la loi sur les prisons et de la loi organique relative à la Police nationale d'Haïti

- Instauration d'un dialogue au niveau politique et conduite d'activités de médiation avec les parlementaires et commissions parlementaires concernés, dans l'optique de la promulgation de la loi sur les prisons et de la loi organique relative à la Police nationale d'Haïti devant transformer la Direction de l'administration pénitentiaire en direction centrale de la police nationale, étape préalable à la séparation complète des deux entités
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction générale et à la Division centrale de l'administration de la Police nationale d'Haïti pour l'établissement des dépenses afférentes aux volets de son plan de développement stratégique pour 2017-2021 qui concernent la Direction de l'administration pénitentiaire
- Fourniture d'un appui ciblé à la mise en œuvre des volets du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 qui concernent la Direction de l'administration pénitentiaire dans les domaines suivants : développement organisationnel, sûreté des prisons, amélioration des conditions de détention, gestion des prisons tenant compte de la problématique hommes-femmes, administration et gestion, et réadaptation et réinsertion des détenus
- Fourniture d'un appui technique à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de formation ciblée et adaptée aux besoins du personnel pénitentiaire
- Exécution d'activités de mentorat et de formation d'agents du siège de la Direction de l'administration pénitentiaire à la gestion et à l'administration, pour les mettre progressivement en mesure d'assurer leurs fonctions administratives et de gérer les ressources financières de la Direction de façon autonome
- Fourniture d'un appui à la Direction de l'administration pénitentiaire en vue de mener à terme la procédure de certification de 9 prisons haïtiennes aptes à fonctionner sans le suivi à plein temps d'acteurs internationaux
- Co-implantation, dans 9 grandes prisons, de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH chargés de fournir des conseils et un appui technique pour plus d'efficacité dans la gestion de ces établissements
- Coordination, avec des responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire et de la Police nationale d'Haïti, de 4 réunions de sensibilisation portant sur le développement, les politiques, les programmes et les services en matière d'administration pénitentiaire, pour faire en sorte que les intéressés fassent davantage preuve de professionnalisme et de respect du principe de responsabilité
- Mise en œuvre de 18 programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité consistant à offrir une formation professionnelle aux détenus et aux jeunes à risque
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à équiper les institutions pénitentiaires
- Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire
- Fourniture d'un appui à la Direction de l'administration pénitentiaire, de sorte qu'elle poursuive la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour 2017-2021, de ses mesures de promotion de l'égalité des sexes tenant notamment à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la gestion des prisons, et de sa politique en matière de réinsertion sociale
- Fourniture d'un appui financier et technique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en service du Système d'identification automatisée par les empreintes digitales et du Système de gestion des détenus dans les 9 prisons où il doit encore être installé
- Coordination de 2 ateliers de suivi visant à relier, dans les établissements pénitentiaires, le système de gestion des données des tribunaux au Système d'identification automatisée par les empreintes digitales et au système de gestion de données du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis, et mise en place de mécanismes de mise en commun des informations dont disposent la police, des tribunaux et du système pénitentiaire

Facteurs externes

Le Gouvernement prend en main le renforcement à long terme des institutions. Point essentiel, le Gouvernement et le pouvoir législatif s'engagent à renforcer le système judiciaire et à respecter son indépendance, notamment en mettant à disposition les ressources nécessaires au fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et en adoptant de grands textes de loi (projet de loi pénale, projet de Code de procédure pénale, loi sur l'aide juridictionnelle, loi sur les prisons, etc.).

Tableau 6
Ressources humaines : composante 2 (Affaires politiques et état de droit)

Catégorie	Total								
I. Personnel fourni par les gouvernements									
Effectif approuvé 2017/18	38								
Effectif approuvé 2018/19	38								
Variation nette	–								
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
II. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2018/19	–	1	1	–	1	3	2	–	5
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Chef du Service des affaires politiques et de l'état de droit									
Postes approuvés 2017/18	–	1	–	–	–	1	2	–	3
Postes proposés 2018/19	–	1	–	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la coordination avec les acteurs politiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Postes proposés 2018/19	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la juridiction modèle									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	3	–	5

<i>II. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	4	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Groupe d'appui aux institutions									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	4	–	6
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	4	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	–	3	4	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	2	1	–	3	4	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des équipes mobiles									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	13	–	15
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	13	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la lutte contre la violence de proximité									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	7	–	10
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	7	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2017/18	–	2	12	6	2	22	37	–	59
Postes proposés 2018/19	–	2	11	6	2	21	38	–	59
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Total (I à III)									
Postes approuvés 2017/18	–	2	12	6	2	22	37	–	97
Postes proposés 2018/19	–	2	11	6	2	21	38	–	97
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 7

**Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste des politiques et des meilleures pratiques	Transfert	Au Bureau du Chef de cabinet
Variation nette	-1	(voir tableau 6)			

42. Comme indiqué au paragraphe 31 du présent rapport, il est proposé de transférer le poste de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) au Bureau du Chef de cabinet.

Tableau 8

Ressources humaines : Section de la juridictions modèle

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant administratif	Création	
Variation nette	+1	(voir tableau 6)			

43. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la juridiction modèle comprend cinq postes : un spécialiste hors classe des questions d'état de droit (P-5) ; trois spécialistes des questions d'état de droit (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) ; un spécialiste des questions d'état de droit (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national). La Section aide la juridiction modèle de Port-au-Prince à repérer les questions prioritaires, à définir des stratégies juridiques, à recueillir des données, à organiser des sessions de suivi et à coordonner des réunions visant à traiter des volumes critiques de cas de détention provisoire prolongée. Elle coordonne les activités de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire pour consolider l'action pénale dans la juridiction du tribunal de première instance de Port-au-Prince. En collaboration avec les services d'aide juridictionnelle, la Section analyse les listes de détenus que lui communiquent les administrations pénale et judiciaire et définit pour le traitement des affaires des stratégies individuelles ou groupées.

44. Le Section de la juridiction modèle ne compte pas actuellement d'assistant administratif qui l'aiderait à exécuter les activités prévues dans le cadre de son mandat. Elle ne dispose donc pas d'un appui administratif suffisant au quotidien, notamment au regard de l'intensification des activités de mentorat et de formation menées à l'intention des procureurs, des juges d'instruction, des juges de paix (qui rendent la justice au niveau communal) et des avocats de la défense, par l'intermédiaire des services d'aide juridictionnelle mis en place au profit des personnes placées en détention provisoire. La Section collabore étroitement avec le Groupe d'appui aux institutions, qui aide le Gouvernement à concevoir une approche globale de la réforme du secteur de la justice, à élaborer des projets de loi et à plaider en faveur de leur adoption. Le Groupe d'appui aux institutions apporte également un appui technique aux corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère de la justice et de la sécurité publique.

45. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de

la juridiction modèle, étant entendu que le titulaire contribuera également aux activités du Groupe d'appui aux institutions. L'assistant administratif fournira un appui administratif à ces deux entités, concourra à la gestion du flux de la documentation, à la planification et à l'organisation d'ateliers, et aidera les administrateurs déployés sur le terrain à recueillir des données et à nouer des liens avec les partenaires locaux.

Composante 3 : droits de l'homme

46. La composante Droits de l'homme entreprendra des activités dans trois domaines : a) l'amélioration de l'application des mécanismes de défense des droits de l'homme par l'État ; b) le renforcement des capacités de l'Office de la protection du citoyen ; c) le renforcement de la capacité des organisations de la société civile à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Haïti. Elle continuera à concentrer son action sur le renforcement du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des droits de l'homme dans les institutions policière, judiciaire et pénitentiaire.

47. La MINUJUSTH s'efforcera d'approfondir le dialogue entre Haïti et les mécanismes internationaux de défense des droits fondamentaux en encourageant le Gouvernement à adopter un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes conventionnels ou par les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales. Au cours des deux prochaines années, l'Office de la protection du citoyen se donnera les moyens d'assurer par lui-même des activités de suivi et de sensibilisation et de mobilisation en matière de responsabilisation des auteurs de violations des droits de l'homme et assurera un véritable rôle de surveillance du respect de la Constitution et des lois nationales, conformément aux Principes de Paris, qui régissent le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/134 du 20 décembre 1993.

48. La MINUJUSTH transférera progressivement ses fonctions d'appui en matière de droits de l'homme aux institutions publiques et aux organisations de la société civile haïtiennes. Elle apportera également une assistance et un appui techniques aux organisations de la société civile engagées dans la défense des droits de l'homme. La composante Droits de l'homme continuera d'assurer le suivi, les enquêtes, les analyses et les rapports s'agissant de la situation des droits de l'homme en Haïti, notamment en mettant en évidence les caractéristiques et les tendances des violations, et conseillera les autorités sur les stratégies et mesures à prendre pour lutter contre l'impunité pour les violations passées et présentes. Des membres du personnel de la composante intégreront les équipes mobiles de la Mission pour assurer un suivi conjoint, en cas de besoin. La MINUJUSTH contribuera aux initiatives en matière de droits de l'homme dans le cadre d'activités programmatiques, de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité exécutés à l'appui des organisations locales de la société civile qui surveillent le respect des droits de l'homme, et de projets à effet rapide de formation et d'appui logistique et technique au bénéfice de ces organisations.

Réalisations escomptées

3.1 Renforcement du respect par le Gouvernement haïtien des instruments relatifs aux droits de l'homme et des mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

Indicateurs de succès

3.1.1 Adoption par le Gouvernement, par l'intermédiaire de son Comité interministériel des droits de la personne, d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme tels que le Conseil des droits de l'homme, ses procédures spéciales et son examen périodique universel (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.1.2 Démonstration par le Gouvernement de sa volonté de collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies en donnant une suite favorable aux demandes de visites officielles des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.1.3 Maintien au minimum du nombre de rapports que le Gouvernement haïtien n'a pas présenté en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme concernant les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses engagements en matière de droits de l'homme (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.1.4 Nomination d'un interlocuteur de haut niveau au sein du pouvoir exécutif qui coordonnera l'action menée dans le domaine des droits de l'homme, et convocation du Comité interministériel des droits de la personne (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

Produits

- 2 interventions de haut niveau par la direction de la Mission auprès du Premier Ministre pour plaider en faveur de la nomination d'un interlocuteur de haut niveau au sein du pouvoir exécutif, chargé de coordonner l'action menée dans le domaine des droits de l'homme et de convoquer le Comité interministériel des droits de la personne
- Réunions mensuelles avec le Comité interministériel des droits de la personne et conduite, par les hauts responsables de la Mission, d'au moins 3 entreprises de sensibilisation auprès du pouvoir exécutif

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Organisation de trois sessions techniques et de deux ateliers spécialisés visant à aider le Comité interministériel des droits de la personne à élaborer un plan d'action national et à s'acquitter de ses obligations de communication de l'information dans le cadre des procédures spéciales et auprès des organes conventionnels

Réalisations escomptées

3.2 Renforcement des capacités de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, l'Office de la protection du citoyen, pour lui permettre de fonctionner comme un mécanisme indépendant et fiable de contrôle du respect des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris

Indicateurs de succès

3.2.1 Maintien du plein respect (statut A) par l'Office de la protection du citoyen des normes internationales relatives aux activités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de sa capacité structurelle à fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes de Paris

3.2.2 Publication par l'Office de la protection du citoyen d'un rapport sur ses activités et réalisations (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.2.3 Formulation par l'Office de la protection du citoyen d'avis juridiques à l'intention d'organes législatifs et exécutifs sur les projets de loi et autres questions ayant une incidence sur l'exercice des droits de l'homme (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.2.4 Communication, par l'Office de la protection du citoyen aux organismes de contrôle de la police et de la justice, de ses rapports d'enquête sur les violations des droits de l'homme reprochées à des policiers ou des magistrats (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.2.5 Organisation par l'Office de la protection du citoyen, de concert avec des organisations de la société civile, d'initiatives de sensibilisation et de mobilisation contre l'impunité pour les plus graves violations des droits de l'homme, y compris celles commises dans le passé (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

Produits

- Organisation, par les hauts responsables de la Mission, d'au moins 3 initiatives de sensibilisation et de mobilisation auprès de représentants du pouvoir exécutif, en faveur de l'indépendance structurelle de l'Office de la protection du citoyen, de l'allocation d'un budget stable et prévisible et de la désignation de son personnel d'encadrement
- Réunions mensuelles et organisation de 2 sessions de formation avec l'équipe chargée de la communication des informations de l'Office de la protection du citoyen, l'objectif étant de rédiger et de publier au moins 1 rapport public sur les activités et les réalisations de cette institution
- Réunions mensuelles et organisation de 2 sessions de formation avec les conseillers juridiques de l'Office de la protection du citoyen, l'objectif étant de produire au moins 1 avis juridique sur des projets de loi ayant une incidence sur l'exercice des droits de l'homme
- Réalisation d'au moins 1 enquête sur les droits de l'homme conjointement avec l'Office de la protection du citoyen
- Suivi mensuel conjoint, avec l'Office de la protection du citoyen, des allégations de violations des droits de l'homme
- Suivi mensuel conjoint, avec l'Office de la protection du citoyen, des allégations de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par les forces nationales de sécurité
- Suivi mensuel conjoint, avec l'Office de la protection du citoyen, de la situation des commissariats et des prisons

Produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Fourniture d'une assistance à l'Office de la protection du citoyen, notamment en matière de recrutement d'experts, de formation, d'équipement, de matériel et de travaux mineurs de réhabilitation des infrastructures

Réalisations escomptées

3.3 Renforcement des capacités des organisations de la société civile de surveiller les violations des droits de l'homme de manière indépendante

Indicateurs de succès

3.3.1 Dans l'optique d'établir des rapports parallèles à l'intention des mécanismes de défense des droits de l'homme, poursuite de la consolidation des compétences d'au moins 5 organisations de la société civile qui assistent aux réunions du comité et collaborent avec les mécanismes de défense des droits de l'homme (2017/18 : 5 ; 2018/19 : 5)

3.3.2 Reprise de la procédure judiciaire pour une des plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé, grâce à des actions conjointes de sensibilisation et de mobilisation menées par des organisations de la société civile auprès des autorités de l'État (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

3.3.3 Adoption par les autorités de l'État de mesures visant à protéger les groupes vulnérables contre les discriminations, notamment celles touchant les enfants en situation d'esclavage domestique, les migrants, les femmes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, grâce à des initiatives conjointes de sensibilisation et de mobilisation d'organisations de la société civile (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique par la facilitation de 3 possibilités de formation officielle à l'intention de 5 organisations de la société civile, afin de renforcer leurs capacités en matière de sensibilisation et mobilisation et de présentation de rapports aux mécanismes de défense des droits de l'homme
- Mise en œuvre de 4 projets pilotes de lutte contre la violence au sein de la collectivité à l'appui des organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme
- Organisation et exécution d'au moins 1 atelier de formation à l'intention des organisations de la société civile, sur la surveillance, les enquêtes et l'établissement de rapports
- Suivi mensuel conjoint, avec 1 organisation de la société civile, de la réponse apportée par les autorités nationales aux accusations de discrimination à l'encontre de groupes vulnérables, notamment les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués
- Suivi mensuel conjoint, avec des organisations de femmes, de la réponse apportée par les autorités nationales aux violences faites aux femmes
- Suivi mensuel conjoint de la situation des Haïtiens et des personnes d'origine haïtienne en République dominicaine menacées d'expulsion et de celles qui ont été expulsées ou qui sont rentrées en Haïti
- Suivi annuel conjoint, avec des organisations de la société civile, de la réponse apportée par l'État aux plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé
- Organisation conjointe, avec des organisations de la société civile, de la célébration de 5 journées internationales des droits de l'homme : Journée internationale des femmes (8 mars), Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin), Journée mondiale de l'enfance (20 novembre), Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) ; Journée des droits de l'homme (10 décembre)
- Exécution de 2 projets à effet rapide visant à apporter des améliorations mineures aux infrastructures et à équiper les institutions de défense des droits de l'homme

Produits proposés dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Fourniture d'une assistance aux organisations de la société civile, notamment en matière d'expertise, de formation, d'équipement et de matériel en vue de renforcer leur capacité d'assurer le suivi des violations graves des droits de l'homme, y compris commises par le passé, et de conduire à cet égard des activités de sensibilisation et de mobilisation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.4 Amélioration du respect, par la Police nationale d'Haïti, des normes internationales en matière de droit de l'homme	3.4.1 Collecte de données sur le nombre de suspects placés en garde à vue pendant plus de 48 heures dans les 5 principaux centres de détention de la police et définition d'un niveau de référence (2017/18 : pas de niveau de référence ; 2018/19 : niveau de référence établi pour 5 centres de détention) 3.4.2 Diminution de 25 % du nombre de personnes retenus pendant une période supérieure au délai légal dans les 5 principaux centres de détention de la police (2018/19 : établissement d'un niveau de référence ; 2019/20 : diminution de 25 %) 3.4.3 Augmentation du nombre de dossiers transférés à la justice par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti concernant des violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises par des agents de la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 3)

Produits

- Suivi de la situation et collecte et analyse de données sur le nombre et la proportion des personnes placées en garde à vue pendant plus de 48 heures dans les 5 principaux centres de détention de la police
- Activités de sensibilisation et de mobilisation auprès de la Police nationale d'Haïti en vue de la libération des personnes détenues illégalement, arrêtées arbitrairement ou placées en garde à vue pendant plus de 48 heures
- Réunions mensuelles avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti dans l'optique d'examiner les cas de violations graves des droits de l'homme commises par des membres de la police nationale et fourniture de conseils et d'un appui technique pour le transfert à la justice, par l'Inspection générale, des dossiers dans lesquels la responsabilité pénale de membres de la Police nationale d'Haïti est engagée

Produits proposés dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

- Fourniture d'un appui à la formation spécialisée de procureurs, juges, membres du personnel judiciaire, policiers et cadets de l'école de police en matière de droits de l'homme, en particulier sur le recours à la force et aux armes et sur le cadre légal des arrestations

Facteurs externes

Le Gouvernement nomme un interlocuteur de haut niveau chargé de coordonner le bon fonctionnement du Comité interministériel des droits de la personne. Cette nomination cruciale est attendue depuis le début de 2015. Les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile commencent à s'affranchir des influences politiques et renforcent leurs compétences en matière de suivi et d'analyse, de sorte à pouvoir communiquer en toute transparence des informations concernant la situation des droits de l'homme dans le pays. Ces entités manifestent également leur volonté de promouvoir les normes internationales en matière de droits de l'homme auprès des trois branches du pouvoir.

Tableau 9
Ressources humaines : composante 3 (Droits de l'homme)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Service des droits de l'homme									
Postes approuvés 2017/18	—	1	3	4	—	8	9	3	20
Postes proposés 2018/19	—	1	3	4	—	8	9	3	20
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel									
Effectif approuvé 2017/18	—	1	4	4	—	9	9	3	21
Effectif proposé 2018/19	—	1	4	4	—	9	9	3	21
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Composante 4 : appui

49. La composante Appui continuera de fournir à la Mission des services efficaces et efficaces en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle apportera un appui à l'effectif autorisé de 980 membres d'unités de police constituées et 295 membres de la police des Nations Unies, ainsi qu'à 167 agents recrutés sur le plan international, 190 agents recrutés sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies. La gamme des services proposés comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en place de programmes relatifs à la déontologie et à la discipline, la gestion du personnel, l'administration, la gestion des marchés, les services financiers, la conformité avec les normes environnementales, la sécurité aérienne, les achats, le soutien psychosocial, le bien-être du personnel, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les services de courrier et de valise diplomatique, les transports aériens et les transports de surface, l'informatique et les communications et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission. En outre, la Mission poursuivra son action visant à sécuriser et à améliorer l'utilisation et le fonctionnement du progiciel de gestion intégré Umoja. Elle continuera également d'assurer des services de transport aérien sûrs, fiables, efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité pour appuyer l'exécution de son mandat. Afin de faciliter les comparaisons concernant l'exécution de ces services, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %) 4.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2018/19 : ≤ 5 %) 4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 13,8 % ; 2018/19 : 11 %) 4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi les membres du personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 50 % , 2018/19 : 32 %) 4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2017/18 : ≤ 48, 2018/19 : ≤ 48) 4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2017/18 : ≤ 130, 2018/19 : ≤ 130) 4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 100 % , 2018/19 : 100 %) 4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : ≥ 85 % , 2018/19 : 85 %) 4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % , 2018/19 : 100 %) 4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clés (17/18 : $\geq 1\ 800$, 2018/19 : $\geq 1\ 800$) 4.1.11 Pourcentage, au 30 juin 2018, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %) 4.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'ONU
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'ONU
- Regroupement de l'ensemble du personnel et du matériel de la MINUJUSTH sur une seule base logistique, fournie à titre gracieux par le gouvernement hôte
- Renforcement du système et des processus de gestion du parc automobile au moyen de la technologie CarLog et exploitation des données collectées en vue d'éclairer la prise de décisions concernant la maintenance, l'utilisation et l'analyse de l'impact sur l'environnement

Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 hélicoptères
- Exécution de 1 056 heures de vol prévues au total pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 2 hélicoptères, 2 aérodromes et 5 aires de poser d'hélicoptère

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

- Fourniture de services budgétaires et financiers et de services d'information financière pour un budget de 124,4 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Finalisation des états financiers annuels pour la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

Services au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 371 civils (167 agents recrutés sur le plan international, 190 agents recrutés sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 866 membres du personnel civil, soit 354 agents recrutés sur le plan international et 512 sur le plan national) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 44 membres du personnel civil, soit 25 agents recrutés sur le plan international et 19 sur le plan national)
- Appui au traitement de 1 906 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 65 demandes de voyage à l'extérieur de la Mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 44 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 7 camps utilisés par les unités de police constituées, 19 bâtiments utilisés par la police des Nations Unies (18 bâtiments que la police des Nations Unies partage avec d'autres entités et 1 quartier général) et 3 locaux du personnel civil, répartis sur 27 sites
- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien de stations de purification de l'eau (10 appartenant à l'ONU et 8 aux contingents) réparties sur 4 sites

- Exploitation et entretien de 19 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU réparties sur 10 sites
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes (186 appartenant à l'ONU et 77 aux contingents) répartis sur 7 sites
- Entretien de 5 aires de pose d'hélicoptère sur 5 sites (Jérémie, Port-de-Paix, Fort-Liberté, Quartier-Morin, Les Cayes)

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 6 381 035 litres de carburant (865 920 pour les opérations aériennes, 817 535 pour les transports terrestres et 4 697 580 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et des lubrifiants aux 3 points de distribution

Service de l'informatique et des communications

- Fourniture de 900 radios portatives, 454 radios mobiles pour véhicules et 84 stations de radio de la base et fourniture de services d'appui connexe
- Exploitation et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé d'une station terrienne pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Prise en charge technique et maintenance de 9 microterminaux VSAT, 19 centraux téléphoniques et 40 liaisons hertziennes
- Prise en charge technique et maintenance de 160 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF), 290 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (VHF) et 35 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)
- Fourniture de 850 ordinateurs et de 210 imprimantes pour un effectif moyen de 648 utilisateurs civils et en tenue et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Prise en charge technique et maintenance de 36 réseaux locaux et 36 réseaux longue distance répartis sur 32 sites
- Prise en charge technique et maintenance du réseau sans fil
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 27 750 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 29 cartes

Services médicaux

- Exploitation et maintenance de 8 centres de consultation et installations médicales de niveau I et de 8 postes de soins d'urgence et de premiers secours répartis sur 5 sites (Jérémie, Gonaïves, Cap-Haïtien, Miragoâne et Port-au-Prince) fournissant des services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, au personnel d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble des sites des Nations Unies, y compris vers un hôpital de niveau III
- Exploitation et maintenance de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la Mission à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour un montant estimatif de 11,1 millions de dollars en acquisitions de biens et de produits de base, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution d'un maximum de 12 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission

- Gestion, comptabilité et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks avec et sans valeur marchande, ainsi que pour le matériel en deçà d'un seuil déterminé, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 275 militaires et policiers (295 membres de la police des Nations Unies, 980 membres d'unités de police constituées) et 38 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux membres d'unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 970 membres d'unités de police constituées sur 7 sites
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 1 230 policiers (260 membres de la police des Nations Unies et 970 membres d'unités de police constituées) et 36 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Appui au traitement de 516 demandes de voyage dans la zone de la Mission et 10 demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation
- Programme de déontologie et de discipline destiné aux policiers et au personnel civil (formation, prévention, surveillance et mesures disciplinaires)

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 375 véhicules appartenant à l'ONU, soit 261 véhicules légers, 52 véhicules à usage spécial, 3 ambulances, 7 véhicules blindés et 52 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages
- Fourniture de services de transport et de navette pour les déplacements du personnel (agents recrutés sur les plans national et international) et des membres de la police des Nations Unies sur l'ensemble du territoire de Port-au-Prince, notamment les services de navettes locales entre le domicile et le lieu de travail (personnel recruté sur le plan national) ainsi que les déplacements ordinaires entre les locaux des Nations Unies à Port-au-Prince et vers les prestataires locaux de soins médicaux, s'il y a lieu

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, et notamment dans 110 nouveaux logements
- Organisation de 40 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Initiation aux questions de sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Réalisation d'environ 700 enquêtes par an, notamment concernant les accidents de la route et les incidents mineurs et majeurs, et évaluation initiale des cas de faute

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des cas de force majeure, des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice et le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 10
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel			
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	3	19	23	37	–	60
Postes proposés 2018/19	–	–	1	3	27	31	37	–	68
Variation nette (voir tableau 11)	–	–	–	–	8	8	–	–	8
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	3	1	6	3	–	9
Postes proposés 2018/19	–	1	1	3	1	6	4	–	10
Variation nette (voir tableau 12)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Section de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	3	20	28	25	–	53
Postes proposés 2018/19	–	–	5	3	20	28	27	2	57
Variation nette (voir tableaux 13 et 14)	–	–	–	–	–	–	2	2	4
Section de la gestion de la prestation de services									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	3	13	21	25	–	46
Postes proposés 2018/19	–	–	5	3	13	21	25	2	48
Variation nette (voir tableaux 15 et 16)	–	–	–	–	–	–	–	2	2
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	4	7	14	22	–	36
Postes proposés 2018/19	–	–	3	4	7	14	23	4	41
Variation nette (voir tableaux 17 à 20)	–	–	–	–	–	–	1	4	5
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	15	16	60	92	112	–	204
Postes proposés 2018/19	–	1	15	16	68	100	116	8	224
Variation nette	–	–	–	–	8	8	4	8	20

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 8 postes

Tableau 11
Ressources humaines : Section de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	SM	Coordonnateur de la protection rapprochée	Création	
	+2	SM	Agent de protection rapprochée		
	+5	SM	Spécialiste de la protection des personnes		
Variation nette	+8		(voir tableau 10)		

50. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la sécurité comprend 60 postes : un chef adjoint de la Section de la sécurité (P-4), trois administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité (P-3), 15 agents de sécurité (Service mobile), un spécialiste de la sécurité incendie (Service mobile), un assistant administratif (Service mobile), un fonctionnaire chargé de la formation à la sécurité (Service mobile), un assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (Service mobile), 31 assistants (sécurité sur le terrain) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et six opérateurs radio (sécurité sur le terrain) (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section est dirigée par un conseiller en chef pour la sécurité (P-5), secondé par un conseiller en chef adjoint pour la sécurité (P-4). Ces deux postes existent déjà et sont financés au moyen du budget des activités sur le terrain cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité.

51. La Section de la sécurité prête appui au système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Haïti afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des biens et des activités prévues de la Mission en élaborant un plan de sécurité, des plans d'urgence et des instructions permanentes et en veillant à leur application. À cette fin, la Section procède à des examens périodiques des mesures de gestion des risques de sécurité au moyen du mécanisme de gestion des risques afin d'évaluer les conditions de sécurité dans le pays et d'élaborer et de mettre à jour les plans et instructions. Par ailleurs, la Section est responsable des opérations quotidiennes de sécurité.

52. À l'issue d'une évaluation des risques de sécurité pour les personnes effectuée en décembre 2017, il a été conclu qu'un groupe de la protection rapprochée devait être créé aux fins de la protection du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti. Étant donné le risque auquel il est exposé et faute de mesures de gestion des risques suffisantes, le Représentant spécial doit être accompagné de gardes du corps 24 heures sur 24. Le départ de la composante militaire, qui assurait les interventions en cas d'urgence et fournissait un appui à la sécurité, ne fait que renforcer cette nécessité.

53. Au vu de ce qui précède, il est proposé de créer un groupe de la protection rapprochée au sein de la Section de la sécurité, dont les effectifs se composeraient de huit postes, comme le montre le tableau 11.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 12

Ressources humaines : Bureau du Chef de l'appui à la mission (Centre intégré de formation du personnel des missions)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant à la formation	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 10)		

54. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau du Chef de l'appui à la mission comprend neuf postes : le Chef de l'appui à la mission (D-1), un fonctionnaire d'administration (P-4), un spécialiste des questions d'environnement (P-3), un spécialiste de la sécurité aérienne (P-3), un spécialiste des questions d'environnement (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le plan national), un fonctionnaire chargé de la formation (P-3) et trois assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le fonctionnaire chargé de la formation est le seul membre du personnel du Centre intégré de formation du personnel des missions, qui relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission et a pour fonction de coordonner les activités de formation à l'intention du personnel civil et du personnel de police. Le Centre a pour but de créer et d'entretenir une culture d'apprentissage propre à préserver et renforcer la motivation et améliorer les perspectives de carrière du personnel. Cette culture favorise l'évolution professionnelle des membres du personnel en permettant à la Mission de les attirer, de les retenir à son service, de les motiver et de les faire progresser. Par ailleurs, le Centre est chargé de préparer le personnel à la clôture de la Mission prévue pour dans deux ans.

55. Il est proposé de renforcer les capacités de formation de la Mission en créant un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire secondera le formateur dans ses activités de gestion et de coordination des ateliers et programmes de formation, notamment des programmes de formation initiale obligatoire. Le titulaire sera également chargé de gérer les données statistiques nécessaires à des fins de remontée de l'information, de promouvoir les programmes du Centre auprès de différents clients, de traiter les demandes d'inscription et d'assurer la liaison avec les formateurs externes ou venant du Siège de l'ONU ou des organismes des Nations Unies.

Section de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 13

Ressources humaines : Groupe des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste/postes provisoires	+1	GN	Assistant (voyages)	Création	
	+1	VNU	Conseiller du personnel		
	+1	VNU	Spécialiste des questions de qualité de vie		
Variation nette	+3		(voir tableau 10)		

56. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe des ressources humaines comprend 12 postes : le Chef du Groupe (P-4), deux spécialistes des ressources humaines (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et neuf assistants chargés des

ressources humaines (2 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe fournit des services de gestion des ressources humaines au personnel civil de la Mission, notamment pour ce qui est de l'administration des prestations et avantages du personnel, du recrutement, de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et des enquêtes sur les traitements menées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il se charge également de gérer les voyages et les visas, d'administrer les congés du personnel civil et en tenue et de fournir des services à tous les membres du personnel des Nations Unies, y compris aux membres de la police des Nations Unies et au personnel fourni par les gouvernements.

57. Au cours de la phase de démarrage de la Mission, des déficits en matière de capacité de traitement des demandes de voyage et de visa ont été mis au jour. Les retards accusés dans la coordination des demandes de voyage et de visa continuent de nuire à l'exécution du mandat, en ralentissant notamment l'exécution des formalités d'entrée en fonctions. En outre, la situation du traitement des demandes de visa en Haïti devrait demeurer complexe étant donné que la Mission est prévue pour une durée de deux ans seulement. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant chargé des voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire serait le principal interlocuteur auprès des ambassades concernant les demandes de visa, se concerterait avec le Siège concernant l'octroi des laissez-passer de l'ONU et serait chargé de conseiller le personnel sur les questions touchant aux visas et d'alimenter une base de données permettant de suivre l'avancement des demandes de visa.

58. Le tableau d'effectifs actuel ne comprend pas de postes consacrés exclusivement au soutien psychosocial des membres du personnel. Étant donné que la durée prévue de la Mission est de seulement deux ans et compte tenu des enseignements tirés de la période de transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH, le soutien psychosocial revêt une importance capitale et ne peut être assuré à distance depuis le Siège, comme c'était initialement envisagé. Il est donc proposé de créer un poste de Conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies) chargé d'aider les membres du personnel à lutter contre le stress et à renforcer la cohésion afin de souder davantage les équipes et de les rendre plus efficaces.

59. La Mission s'efforce de proposer des activités de détente et de loisir propres à améliorer la qualité de vie du personnel et à prévenir les fautes, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles. Cependant, elle ne dispose actuellement pas d'installations de détente et de loisir adéquates. Les mesures visant à améliorer la qualité de vie sont nécessaires si l'on veut réduire le stress lié au travail, préserver la santé du personnel et accroître la productivité. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des questions de qualité de vie (Volontaire des Nations Unies) chargé de gérer toutes les activités de détente et de loisir organisées dans le cadre de la Mission, ainsi que les fonds qui leurs sont alloués.

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe des finances et du budget*

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant (budget et finances)	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 10)		

* Il est proposé que le Groupe des ressources financières et des résultats soit renommé Groupe des finances et du budget.

60. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe des finances et du budget comprend 11 postes : le Chef du Groupe (P-4), trois spécialistes des finances et du budget (1 P-3 et 2 agents du Service mobile), deux assistants principaux (budget et finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et cinq assistants (budget et finances) (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

61. Le Groupe est responsable de la gestion globale des ressources financières de la Mission, notamment du paiement des fournisseurs, du remboursement au personnel civil et en tenue des dépenses afférentes à la sécurité et au carburant, du paiement des salaires des vacataires et du traitement des demandes de remboursement des frais de voyage à l'intérieur et en dehors de la zone de la Mission. Pour que les paiements soient effectués sans retard et de façon efficace, il est proposé de renforcer les effectifs du Groupe par la création d'un poste d'assistant au budget et aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section de la gestion de la prestation de services

Tableau 15

Ressources humaines : Groupe des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	VNU	Technicien automobile	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 10)		

62. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe des transports comprend sept postes: un fonctionnaire des transports (P-3), deux assistants aux transports (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), deux techniciens automobile (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un opérateur de véhicules lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe fournit des services de transport terrestre dans toute la zone de la Mission, notamment des services de gestion du parc de véhicules, de régulation et de navette, d'entretien et de réparation des véhicules, de délivrance de permis de conduire et de formation à la sécurité routière.

63. La Mission utilise la technologie CarLog pour collecter des données sur l'utilisation des véhicules afin d'améliorer la gestion du parc automobile. Cependant, son tableau d'effectifs actuel ne lui permet pas d'exploiter pleinement les technologies existantes pour produire et analyser de telles données en vue d'éclairer la prise de décisions. Il est donc proposé de créer un poste de technicien automobile (Volontaire des Nations Unies), dont le titulaire veillera à ce que tous les véhicules soient équipés d'un boîtier CarLog et transmettent des données. Le titulaire du poste se chargera également : a) de mettre à jour la base de données CarLog et de remettre les compteurs à zéro, en s'assurant que les stations de collecte de données, notamment dans les sites régionaux, sont opérationnelles à tout moment ; b) d'établir des rapports au moyen de CarLog sur l'entretien et l'utilisation du parc automobile et son impact sur l'environnement, et d'analyser ces rapports.

Tableau 16

Ressources humaines : Groupe du génie et de la gestion des installations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste provisoire	+1	VNU	Ingénieur du génie civil	Création	
Variation nette	+1		(voir tableau 10)		

64. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe du génie et de la gestion des installations comprend 12 postes: le Chef du groupe du génie (P-4), un ingénieur (P-3), un technicien du génie (agent du Service mobile), un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent du Service mobile), deux assistants (gestion des installations) (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un électricien (agent des services généraux recruté sur le plan national), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), un plombier (agent des services généraux recruté sur le plan national), deux assistants (eau et assainissement) (agents des services généraux recruté sur le plan national) et un soudeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

65. Le Groupe du génie et de la gestion des installations est responsable des opérations de maintenance de toutes les installations et infrastructures de la Mission, notamment la remise en état, la construction et la maintenance préventive des camps et installations. Il supervise la gestion des installations, notamment les services de nettoyage, de gardiennage et d'entretien des périmètres. Il est responsable des services de génie et de maintenance dans le respect des politiques environnementales de l'ONU, notamment des services d'épuration et de distribution de l'eau, d'entretien des bureaux et des logements, des routes et de l'infrastructure technique et des travaux de sécurité, de drainage, et autres. Le Groupe est également chargé de la gestion des camps utilisés par les unités de police constituées et des bâtiments que l'ONU partage avec d'autres entités. En vue de renforcer les moyens dont dispose le Groupe pour assurer la gestion des camps, il est proposé de créer un poste d'ingénieur du génie civil chargé de la gestion des installations (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire du poste se concertera avec d'autres intervenants pour veiller à la bonne coordination de la fourniture de services de soutien technique à toutes les parties prenantes.

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 17

Ressources humaines : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	} Transfert	Destination : Groupe de la gestion des acquisitions
	-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés		
Variation nette	-2				

Tableau 18
Ressources humaines : Groupe de la gestion des acquisitions

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	} Transfert	Origine : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés		
Variation nette	+2				

66. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de transférer deux postes du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Groupe de la gestion des acquisitions, comme indiqué aux tableaux 17 et 18, afin de contrôler et d'évaluer l'exécution des contrats.

Tableau 19
Ressources humaines : Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes provisoires	+2	VNU	Assistant (soutien logistique)	} Création	
	+1	VNU	Assistant (cession du matériel)		
Variation nette	+3		(voir tableau 10)		

67. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe de la gestion centralisée des stocks et de la distribution comprend 10 postes: le responsable de l'entrepôt centralisé (P-3), six assistants au soutien logistique (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant à la cession du matériel (agent du Service mobile), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe appuie la gestion du système d'entrepôt centralisé de la Mission en inspectant les biens livrés par les fournisseurs et en gérant leur stockage et leur distribution aux utilisateurs finals dans toutes les sections.

68. Le Groupe a entrepris de regrouper les stocks des multiples entrepôts qu'utilisait la MINUSTAH dans deux sites : a) un entrepôt situé à la base logistique, comprenant trois emplacements séparés pour les stocks relevant des services d'informatique et de communication, des services médicaux et des services d'approvisionnement ; b) un entrepôt situé au dépôt logistique, comprenant deux emplacements séparés pour les stocks relevant des services du génie et de la gestion des installations. Le regroupement nécessite d'éliminer un large volume de stocks, notamment d'incinérer ou de démonter du matériel informatique susceptible de contenir des informations sensibles, dans le respect du plan d'action de la Mission pour l'environnement.

69. Le Groupe a besoin de capacités supplémentaires pour mener à bien le regroupement de toutes les opérations d'entrepôt. Il est donc proposé de créer deux postes d'assistant au soutien logistique et un poste d'assistant à la cession du matériel (Volontaires des Nations Unies), dont les titulaires seront chargés de coordonner et d'appuyer les activités d'entrepôt, de déceler les lacunes le plus tôt possible et de prendre les mesures rectificatives qui s'imposent.

Tableau 20

Ressources humaines : Groupe des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste/poste provisoire	+1	GN	Assistant (achats)	}	Création
	+1	VNU	Responsable de l'assurance qualité		
Variation nette	+2		(voir tableau 10)		

70. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe des achats comprend cinq postes : le Chef du Groupe des achats (P-4), un fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le plan national) et trois assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe offre des services d'achat dans la limite des pouvoirs d'achat qui seront délégués au Chef de l'appui à la mission de la MINUJUSTH et dans le respect des directives énoncées dans le Manuel des achats et des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Il est chargé de gérer les procédures d'appel d'offres dans les délais impartis, d'établir et de préparer des contrats pour des prestations et services offerts par des fournisseurs venant du monde entier, de passer et d'administrer des marchés, de régler les différends, de mener les négociations concernant les contrats de location et les travaux de modernisation et de consulter les parties prenantes afin d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'Organisation.

71. La plupart des marchés hérités de la MINUSTAH ont été prolongés pour de courtes périodes mais doivent être remplacés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres en bonne et due forme. En outre, afin de simplifier la prestation de services et de gagner en efficacité, il est prévu que la MINUJUSTH externalise de nombreux services, relevant notamment du génie, de la gestion et de l'entretien des installations et des transports, ce qui nécessitera de lancer de nouvelles procédures d'appel d'offres.

72. Afin de mener à bien les grandes opérations d'achat mentionnées au paragraphe 71, il est proposé d'augmenter les effectifs du Groupe des achats proportionnellement à la quantité de travail devant être accompli. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste de responsable de l'assurance qualité (Volontaire des Nations Unies).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué (2017/18) (1)	Dépenses prévues (2018/19) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3) / (2)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	—	—	—	—
Contingents	—	—	—	—
Police des Nations Unies	12,294,3	15,485,1	3,190,8	26,0
Unités de police constituées	21,985,5	30,956,9	8,971,4	40,8
Total partiel	34,279,8	46,442,0	12,162,2	35,5
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	14,217,6	29,873,4	15,655,8	110,1
Personnel recruté sur le plan national	2,530,3	8,480,2	5,949,9	235,1
Volontaires des Nations Unies	308,4	827,5	519,1	168,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6,076,6	259,2	(5,817,4)	(95,7)
Personnel fourni par des gouvernements	1,594,9	2,146,2	551,3	34,6
Total partiel	24,727,8	41,586,5	16,858,7	68,2
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	232,7	342,6	109,9	47,2
Voyages	1,044,0	1,379,3	335,3	32,1
Installations et infrastructures	9,142,6 ^a	12,689,4	3,546,8	38,8
Transports terrestres	1,119,4	1,844,3	724,9	64,8
Opérations aériennes	5,928,4	5,641,6	(286,8)	(4,8)
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—
Communications et informatique	3,643,5 ^b	4,810,1	1,166,6	32,0
Santé	426,0	630,5	204,5	48,0
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	6,767,0 ^c	7,947,5	1,180,5	17,4
Projets à effet rapide	800,0	1,100,0	300,0	37,5
Total partiel	29,103,6	36,385,3	7,281,7	25,0
Total brut	88,111,2	124,413,8	36,302,6	41,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2,361,1	4,331,4	1,970,3	83,4
Total	85,750,1	120,082,4	34,332,3	40,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	88,111,2	124,413,8	36,302,6	41,2

^a Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 9 052 900 dollars. Il y a été ajouté 89 700 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 6 856 700 dollars. Le montant de 89 700 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

73. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 664,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	1 664,9

^a Valeur estimative des dispenses de taxes de décollage/d'aéroport et des droits d'atterrissage ainsi que des terres et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement.

C. Gains d'efficience

74. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	286,6	Résiliation du contrat d'exploitation d'un avion en vue d'accroître l'efficience des opérations aériennes Les économies réalisées grâce à la résiliation du contrat sont estimées à 1 133 200 dollars pour l'année. Toutefois, elles sont en partie contrebalancées par la hausse des frais de location résultant de l'augmentation du nombre d'heures de vol d'hélicoptère nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels.
Total	286,6	

D. Taux de vacance

75. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police		
Police des Nations Unies	5,0	12,0
Unités de police constituées	1,0	1,0
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	13,8	11,0
Personnel recruté sur le plan national		
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,9	6,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,8	4,0
Volontaires des Nations Unies	5,0	14,0
Emplois de temporaire ^a		
Personnel recruté sur le plan international	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	5,0	5,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

76. Le taux de vacance proposé pour le personnel de police tient compte des déploiements récents. Celui proposé pour le personnel civil tient compte des taux de vacance de poste moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs pendant l'exercice considéré.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

77. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 8 830 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>	
	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	5 246,3	5 246,3
Soutien logistique autonome	3 584,4	3 584,4
Total	8 830,7	8 830,7

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,10	1 ^{er} octobre 2016	7 septembre 2016
Usage opérationnel intensif	1,70	1 ^{er} octobre 2016	7 septembre 2016
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,90	1 ^{er} octobre 2016	7 septembre 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,50-5,75		

F. Formation

78. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	140,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	102,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	83,0
Total	326,1

79. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui de l'exercice précédent, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Personnel de police</i>	
	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	143	354	164	512	–	112
Formation externe ^a	79	25	8	19	–	–
Total	222	379	172	531	–	112

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

80. Pendant l'exercice 2018/19, des formations seront organisées pour améliorer les compétences du personnel dans l'ensemble des composantes de la Mission. Elles porteront sur les valeurs fondamentales de l'ONU et les compétences de base, les fonctions de direction, la gestion et le développement organisationnel, la gestion de la performance, l'administration, la gestion des finances et du budget, les communications et l'informatique, le génie, les transports terrestres, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'environnement et la gestion des déchets dangereux. Des cours de langue seront également dispensés.

G. Programme de lutte contre la violence de proximité

81. Les dépenses prévues au titre du programme de lutte contre la violence de proximité pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Partenaires d'exécution et subventions	4 000,0
Total	4 000,0

82. La Mission continuera de lutter contre la violence de proximité en appliquant une démarche communautaire participative fondée sur des initiatives novatrices, démarche qui a favorisé le rétablissement de la stabilité et de l'état de droit dans les communautés fragiles d'Haïti dès le début. Les jeunes à risque et les communautés locales continueront de participer à la mise en œuvre du programme afin de consolider les acquis en matière de sécurité et de stabilisation. En outre, compte tenu de la réduction de la présence intégrée des Nations Unies, le programme sera étendu et recentré sur les activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Mission consistant à renforcer l'état de droit, à soutenir la Police nationale d'Haïti et à promouvoir le respect des droits de l'homme. Il s'agira notamment de créer de l'emploi à court terme, de garantir l'accès à une aide juridictionnelle et d'encourager les dirigeants locaux à coopérer avec la police en entretenant un dialogue sur les problèmes de sécurité locaux.

83. Concrètement, la Mission élaborera et exécutera 68 projets articulés autour de ses trois composantes organiques : a) sécurité et stabilité ; b) affaires politiques et état de droit ; c) droits de l'homme. Au titre de la composante Sécurité et stabilité, la Mission mettra en œuvre six projets relatifs à la police de proximité, à l'entrepreneuriat et aux activités rémunératrices à forte intensité de main-d'œuvre pour les jeunes à risque, les femmes et les hommes. Au titre de la composante Affaires politiques et état de droit, elle mènera 58 projets visant à : a) favoriser le débat public sur le renforcement du système judiciaire au moyen de campagnes de sensibilisation et d'activités de médiation au niveau local ; b) offrir un appui aux commissariats de police, aux établissements pénitentiaires, au parquet, aux juges d'instruction et au tribunal de première instance ; c) soutenir les bureaux d'assistance légale de la juridiction modèle pour aider les personnes en détention provisoire et apporter une assistance juridictionnelle aux victimes de viol et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste ; d) contribuer à la construction et à la reconstruction des tribunaux de paix par des activités à forte intensité de travail ; e) dispenser une formation professionnelle aux détenus et aux jeunes à risque. Pour ce qui est d'améliorer le respect des droits de l'homme, la MINUJUSTH exécutera quatre projets à l'appui des organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme.

H. Autres activités de programme

84. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Appui opérationnel et institutionnel à la Police nationale d'Haïti	1 000,0
Assistance aux principales institutions judiciaires, à leurs organes de contrôle et au dispositif national d'aide juridictionnelle	838,5
Appui opérationnel et institutionnel à la Direction de l'administration pénitentiaire	450,0
Assistance à l'Office de la protection du citoyen et aux organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de l'homme	375,0
Total	2 663,5

85. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUJUSTH continuera de mettre en œuvre le programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire pour faciliter le passage de relais progressif au Gouvernement et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. À cet effet, elle mènera des activités dans quatre domaines définis comme prioritaires dans son mandat : a) appui opérationnel et institutionnel à la Police nationale d'Haïti ; b) assistance aux principales institutions judiciaires, à leurs organes de contrôle et au dispositif national d'aide juridictionnelle ; c) appui opérationnel et institutionnel à la Direction de l'administration pénitentiaire ; d) assistance à l'Office de la protection du citoyen et aux organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de l'homme.

86. En ce qui concerne l'appui opérationnel et institutionnel à la Police nationale d'Haïti, il est prévu de mener les activités suivantes : a) construction d'un bureau départemental et rénovation de jusqu'à trois commissariats et sous-commissariats ; b) mise à disposition de mobilier de base et de matériel de communication pour améliorer les conditions de travail du personnel de la Police nationale d'Haïti ; c) fourniture de conseils techniques à la Direction de la planification stratégique, à la Direction du personnel de l'Office du management des ressources humaines et à l'Inspection générale de la Police nationale ; d) fourniture de matériel informatique, de matériel de communication et d'accessoires connexes à l'Inspection générale de la Police nationale.

87. L'assistance aux principales institutions judiciaires, à leurs organes de contrôle et au dispositif national d'aide juridictionnelle prendra la forme de conseils techniques visant à renforcer les capacités des institutions judiciaires, y compris les établissements pénitentiaires. Il s'agira également de fournir du matériel informatique et du matériel de communication, de remettre en état les locaux des institutions judiciaires et d'en construire de nouveaux.

88. Pour ce qui est de fournir une assistance à l'Office de la protection du citoyen et aux organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de l'homme, la Mission : a) détachera des experts, organisera des formations et fournira du matériel et des outils pour renforcer les capacités de surveiller les violations graves des droits de l'homme, y compris celles commises par les précédents régimes, et de mener des activités de sensibilisation à cet égard ; b) contribuera à l'organisation de formations spécialisées en matière de droits de l'homme à l'intention des procureurs, des juges, du personnel judiciaire, des agents de police et des cadets de l'Académie de police, en mettant l'accent sur l'emploi de la force et d'armes et sur la législation relative aux arrestations, l'objectif étant d'améliorer le respect des instruments des Nations Unies en matière de droits de l'homme et des mécanismes et organes associés.

I. Projets à effet rapide

89. On trouvera ci-après un aperçu des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19, ainsi qu'une comparaison avec les prévisions approuvées pour l'exercice précédent.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (approuvé)	800,0	24
2018/19 (proposé)	1 100,0	26

90. Les projets à effet rapide resteront un outil essentiel des équipes mobiles, qui s'efforcent de réaliser les objectifs de la Mission en matière de droits de l'homme, de politique et d'état de droit de manière intégrée. Ils continueront d'améliorer la portée et la qualité de l'action des équipes mobiles, permettant ainsi à ces dernières d'exercer efficacement leurs fonctions de surveillance, de sensibilisation et de communication au niveau régional dans les principaux secteurs de la société et auprès des décideurs locaux, notamment les administrations locales, les partis politiques, la société civile, les organisations communautaires et la Police nationale d'Haïti. Ces projets renforceront également les synergies qui se dégagent de la démarche intégrée adoptée en stimulant la poursuite d'un objectif commun et en permettant à la Mission de toucher la population plus efficacement malgré sa présence relativement limitée en dehors de la capitale.

91. En 2018/19, par la mise en œuvre de quelque 26 projets à effet rapide, la Mission s'efforcera de mettre à la disposition des institutions chargées de la justice, de la sécurité et de la défense des droits de l'homme les infrastructures mineures et le matériel dont elles ont besoin, notamment des locaux de police et des tribunaux, dans les neuf départements régionaux ainsi qu'à Port-au-Prince. L'amélioration de l'infrastructure et la fourniture de matériel de base à l'échelle locale renforceront les capacités opérationnelles et institutionnelles de la police, des instances judiciaires et des institutions de défense des droits de l'homme haïtiennes d'exercer leur autorité plus efficacement.

III. Analyse des variations¹

92. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	3 190,8	26,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

93. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions relatives aux indemnités de subsistance portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18. Elle est en partie

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

contrebalancée par l'application d'un taux de vacance plus élevé (12,0%, contre 5,0% en 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	8 971,4	40,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que les prévisions relatives aux unités de police constituées portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de 2017/18 ; b) le fait qu'il est prévu de faire tourner sept unités de police constituées, contre deux en 2017/18 (cinq unités intégrées à la MINUSTAH n'étaient pas soumises à la rotation en 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	15 655,8	110,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que les prévisions relatives au personnel recruté sur le plan international portent sur une période de 12 mois, contre six dans le budget approuvé de 2017/18 ; b) la proposition de créer un poste de défenseur des droits des victimes de classe P-5 et huit postes d'agent du Service mobile pour constituer le Groupe de la protection rapprochée chargé de protéger le Représentant spécial du Secrétaire général.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	5 949,9	235,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

96. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que les prévisions relatives au personnel recruté sur le plan national portent sur une période de 12 mois, contre six dans le budget approuvé de 2017/18 ; b) la proposition de créer six postes ; c) l'application du nouveau barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1er septembre 2017 ; d) l'application d'un taux de vacance de 6,0% pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 4,0% pour les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national contre 14,9% et 13,8%, respectivement, dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	519,1	168,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que les prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de 2017/18 ; b) la proposition de créer huit postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(5 817,4)	(95,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

98. La diminution des ressources demandées s'explique par le fait qu'il est prévu de financer un emploi de temporaire soumis à recrutement sur le plan international pendant 12 mois, alors que 160 emplois de temporaire soumis à recrutement sur le plan international et 185 soumis à recrutement sur le plan national avaient été approuvés pour la période de 2,5 mois allant du 16 octobre au 31 décembre 2017, pendant la phase de démarrage de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	551,3	34,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions relatives aux indemnités de subsistance portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	109,9	47,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

100. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Voyages	335,3	32,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait qu'il est prévu d'effectuer 2 497 voyages sur une période de 12 mois, contre 1 909 voyages sur une période de 8,5 mois dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	3 546,8	38,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. L'augmentation des ressources demandées s'explique par : a) le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 en 2017/18 ; b) l'augmentation du nombre de gardes de sécurité prévus, qui découle de la hausse du nombre de services quotidiens décidée pour ramener la durée des services de 12 à 8 heures ; c) l'augmentation prévue de la consommation de carburant des groupes électrogènes (4,7 millions de litres contre 2,5 millions de litres dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18) ; d) la hausse du prix du carburant (0,713 dollars du litre contre 0,690 dollars du litre dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18). Les

prévisions relatives à la consommation de carburant ont été établies sur la base de la consommation actuelle et portent sur une période de 12 mois.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	724,9	64,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. L'augmentation des ressources demandées s'explique par : a) l'augmentation du nombre de véhicules récupérés de la MINUSTAH pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission (375, contre 291 en 2017/18), qui sont relativement vieux et coûteux à entretenir ; b) l'augmentation prévue de la consommation de carburant des véhicules (817 535 litres contre 566 267 litres en 2017/18) ; c) le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(286,8)	(4,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La diminution des ressources demandées s'explique par : a) la décision de la direction de résilier le contrat d'exploitation d'un avion pour accroître l'efficacité des opérations aériennes ; b) les conditions favorables du nouveau contrat de location, qui se traduisent par une baisse des coûts garantis de la flotte (4,1 millions de dollars, contre 4,3 millions de dollars en 2017/18) et une réduction du coût par heure de vol (350 dollars contre 600 dollars en 2017/18). Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse prévue de la consommation de carburant (865 920 litres, contre 586 229 litres dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18), compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures de vol d'hélicoptère prévues (1 056 heures sur 12 mois, contre 707 heures en 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 166,6	32,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

105. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Santé	204,5	48,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

106. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les prévisions portent sur une période de 12 mois, contre 8,5 dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 180,5	17,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

107. L'augmentation des ressources demandées s'explique par : a) la hausse du nombre d'activités de programme et de programmes de lutte contre la violence de proximité, qui tient au fait que l'exercice porte sur une période de 12 mois ; b) l'augmentation prévue des dépenses de fret ; c) le fait que des dépenses sont prévues au titre des vérifications, ce qui n'était pas le cas dans le budget approuvé de 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	300,0	37,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que le nombre de projets qu'il est prévu d'exécuter pendant l'exercice est supérieur au nombre approuvé dans le budget de 2017/18, qui couvrait une période de 8,5 mois.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

109. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 124 413 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 10 367 817 dollars par mois.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

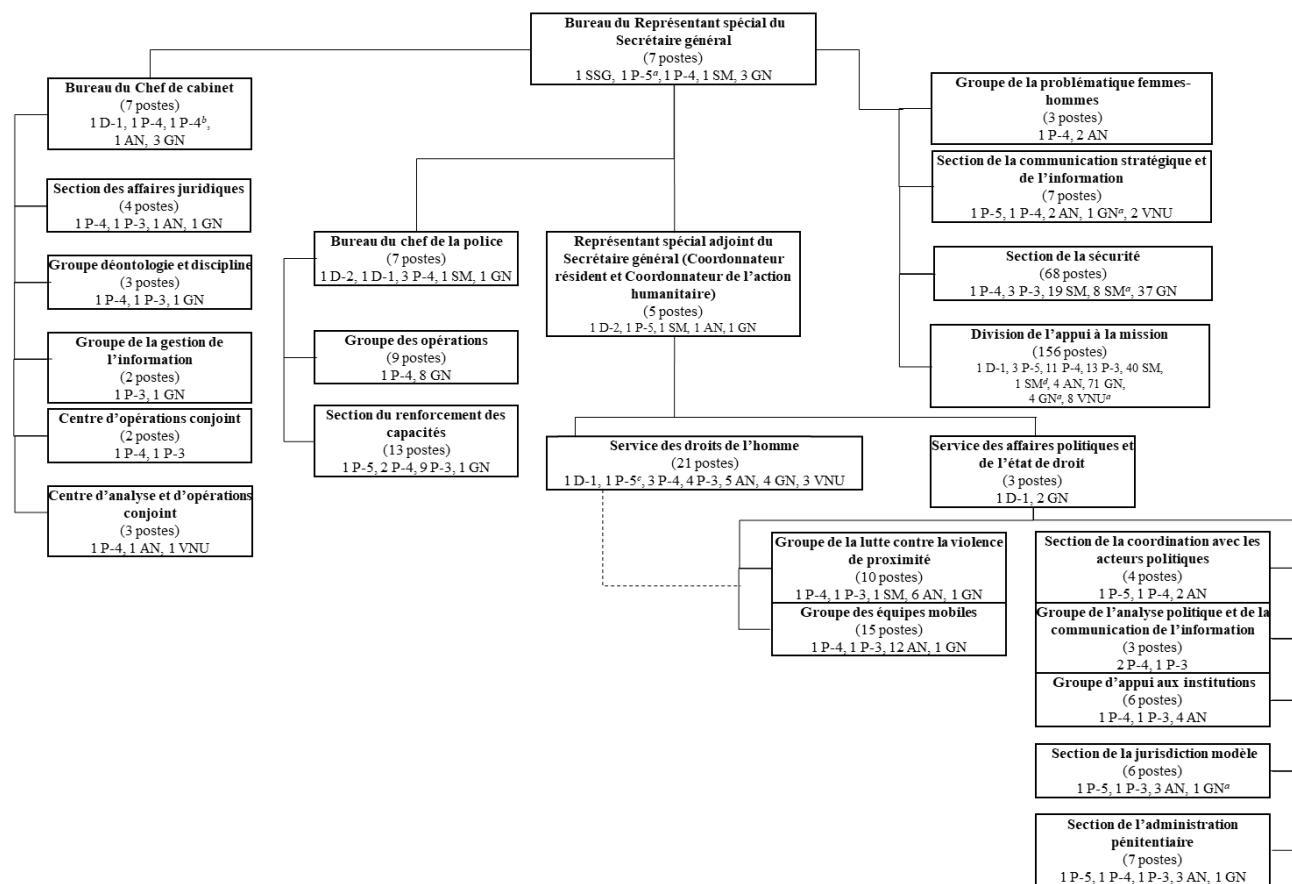
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

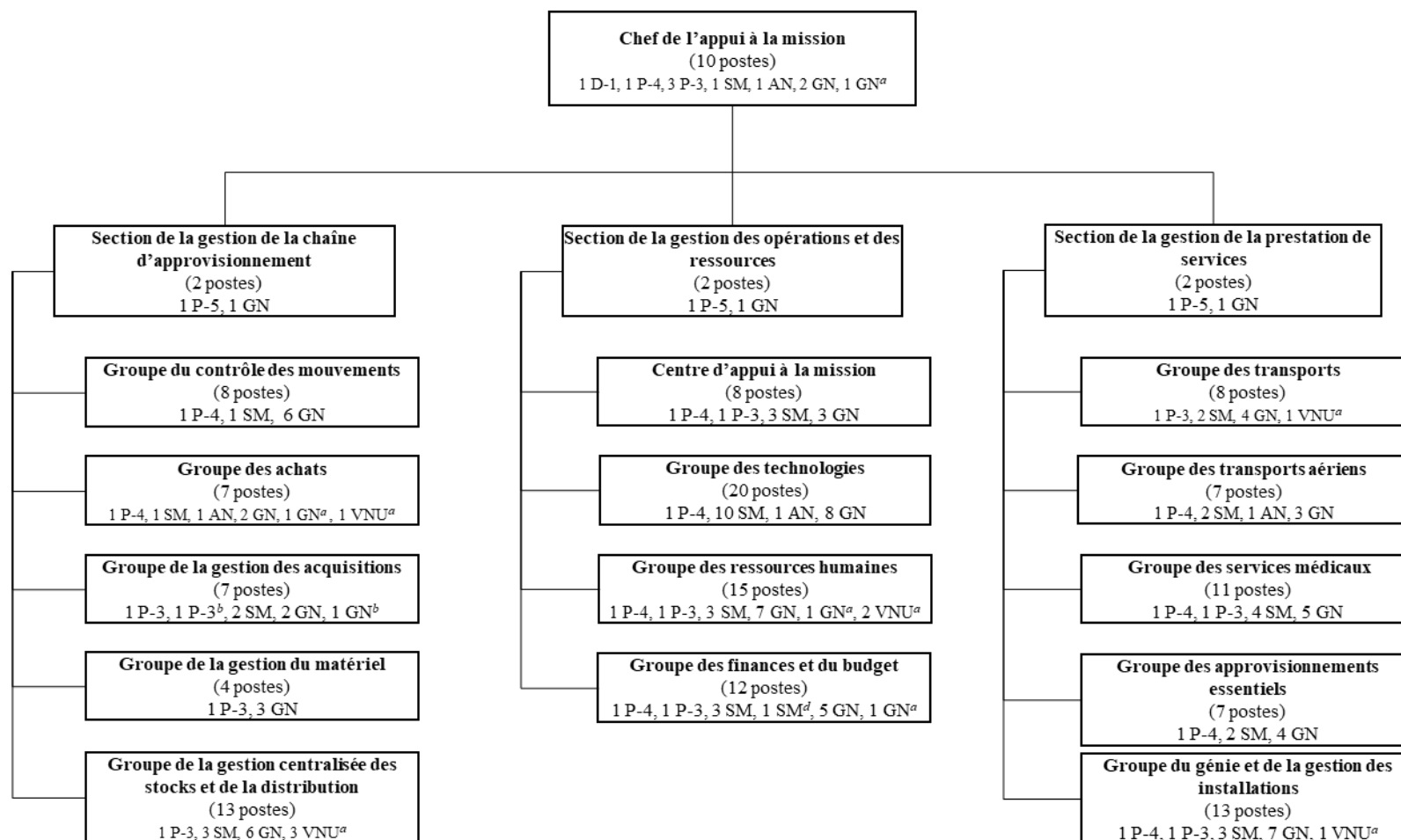
^a Création.

^b Transfert.

^c Temporaire [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)].

^d Poste basé au Koweït.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Temporaire [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)].

^d Poste basé au Koweït.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Amélioration de la sûreté et de la sécurité dans l'ensemble d'Haïti	Construction d'infrastructures ou rénovation des infrastructures existantes de la Police nationale d'Haïti, y compris fourniture d'un soutien logistique	Construction de la principale direction départementale et du principal commissariat de la Police nationale d'Haïti dans le département des Nippes	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
		Rénovation de trois sous-commissariats de la Police nationale d'Haïti dans les départements du Nord-Ouest, de la Grande-Anse et des Nippes	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
		Fourniture de matériel et de mobilier à quatre postes de police situés dans les départements des Nippes et du Nord-Ouest	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de garantir l'application du principe de responsabilité à la police pour ce qui est de traiter les cas présumés de violations des droits de l'homme et de fautes, et de prendre des mesures à cet égard.	Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution	Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de traiter et de gérer les données relatives aux violations des droits de l'homme et aux violences sexuelles et sexistes	Chef de file : composante Police de la MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Augmentation du nombre de cas présumés de violation des droits de l'homme et de faute traités par chacune des six divisions de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti	Renforcement, dans le cadre de deux ateliers, de la capacité de l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti de procéder à des audits de l'exécution du budget et des services de police fournis à la population haïtienne	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti et exécution du plan de développement stratégique de cette dernière pour la période 2017-2021	Exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021	Tenue de deux ateliers sur l'exécution du plan de développement stratégique de la Police Nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 (75 participants à chaque atelier)	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
		Tenue d'un atelier sur la planification et l'exécution du budget aux fins du renforcement des capacités de la Direction du budget et de la comptabilité de la Police nationale d'Haïti	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
		Renforcement, dans le cadre d'une évaluation et de deux séminaires, des capacités de la Direction du personnel de la Police nationale d'Haïti en matière de gestion des ressources humaines	Chef de file : MINUJUSTH Partenaires : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de garantir l'application du principe de responsabilité à la police pour ce qui est de traiter les cas présumés de violation des droits de l'homme et de faute, et de prendre des mesures à cet égard	Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution	Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de traiter et de gérer les données relatives aux violations des droits de l'homme et aux violences sexuelles et sexistes	Chef de file : composante Police de la MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Augmentation du nombre de cas présumés de violations ou de fautes traités par chacune des six divisions de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti	Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti de procéder à des audits de l'exécution du budget et des services de police fournis à la population haïtienne, dans le cadre de deux séminaires	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et des organes de contrôle ainsi que du	Renforcement de la capacité du système judiciaire haïtien de promouvoir l'égalité des sexes et de traiter les cas de	Fourniture d'un appui au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : ONU-Femmes

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
service national d'aide juridictionnelle	violences sexuelles et sexistes	qu'ils puissent poursuivre l'application de leur politique en faveur de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités de lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Mécanisme : programme intérimaire commun
	Amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la justice dans le cadre d'un programme gouvernemental	Appui à la mise sur pied d'un dispositif public d'aide juridictionnelle	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Renforcement des capacités des inspecteurs du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de traiter et de gérer les données issues de l'évaluation des différentes juridictions et de la magistrature	Appui aux travaux des organes de contrôle (corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et bureau d'inspection du parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique) dans l'optique de faciliter la conduite d'inspections sur tout le territoire haïtien	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Amélioration de l'infrastructure du système judiciaire haïtien	Construction d'un tribunal	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Gestion par le Gouvernement, à titre préventif, des différends relatifs au régime foncier et aux droits de propriété	Appui à la Brigade contre l'insécurité foncière du Ministère de la justice et de la sécurité publique	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Amélioration du fonctionnement du système judiciaire et de l'accès à la justice, notamment pour les personnes placées en détention provisoire dans une juridiction modèle à Port-au-Prince	Fourniture effective de l'aide juridictionnelle aux femmes et aux filles placées en détention provisoire	Appui à la fourniture d'une aide juridictionnelle aux femmes et aux filles (cible 1 : 100 femmes et filles à la prison de Cabaret)	Chef de file : ONU-Femmes Partenaire : MINUJUSTH Mécanisme : programme intérimaire commun
	Application des lois relatives à lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption	Formation de 9 juges, de 17 inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		de la justice et de la sécurité publique, de 6 procureurs et de 5 agents de la Brigade financière de la police aux lois relatives à la lutte contre le blanchissement d'argent et la corruption à l'intention	Mécanisme : programme intérimaire commun
	Bonne gestion des greffes des tribunaux	Fourniture de matériel de stockage des éléments de preuve et de gestion des archives au greffe	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Amélioration des capacités administratives et opérationnelles et des capacités en matière de gestion et de prise en compte de l'égalité des sexes de la Direction de l'administration pénitentiaire, notamment en ce qui concerne les conditions carcérales	Application de la loi sur les prisons et exécution du plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 ; application des politiques en matière de réinsertion et d'égalité des sexes, notamment renforcement des capacités aux fins d'une gestion des prisons tenant compte de la problématique hommes-femmes	Appui à l'exécution du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 et des politiques en matière d'égalité des sexes et de réinsertion sociale, et à la création d'un mécanisme de partage de données entre la police, les tribunaux et les prisons	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanismes : programme intérimaire commun et programmes de lutte contre la violence de proximité
	Amélioration des infrastructures pénitentiaires et fonctionnement des établissements pénitentiaires en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme	Fourniture d'un appui financier et technique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en service du système d'identification automatisée par les empreintes digitales et du système de gestion des détenus dans les 9 prisons concernées	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies	Adoption par le Gouvernement haïtien, par l'intermédiaire de son Comité interministériel des droits de la personne, d'un plan d'action pour la mise en œuvre des politiques et des lois, conformément aux recommandations faites par des mécanismes des droits	Appui au Comité interministériel des droits de la personne aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national et du respect de l'obligation de rendre compte aux mécanismes relevant des procédures spéciales et aux organes	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	de l'homme tels que le Conseil des droits de l'homme, notamment dans le cadre de ses procédures spéciales et de son examen périodique universel Démonstration par le Gouvernement haïtien de sa volonté de collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies par la suite favorable donnée aux demandes de visites officielles des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales de l'Organisation Réduction au minimum du nombre de rapports (deux actuellement) que le Gouvernement haïtien n'a pas présentés en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme concernant les mesures qu'il a prises pour honorer ses engagements nationaux relatifs aux droits de l'homme	conventionnels des Nations Unies	
Renforcement des capacités de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, l'Office de la protection du citoyen, pour lui permettre de fonctionner comme un mécanisme indépendant et fiable de contrôle du respect des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris	Maintien du statut A de l'Office de la protection du citoyen et de la capacité structurelle de celle-ci d'être une institution nationale de défense des droits de l'homme indépendante et efficace au sens des Principes de Paris	Fourniture d'une assistance à l'Office de la protection du citoyen, notamment en matière d'expertise, d'équipement, de matériel et de travaux mineurs de remise en état des infrastructures	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement des capacités des organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de l'homme de manière indépendante	Reprise de la procédure judiciaire pour une des plus graves violations des droits de l'homme commises dans le passé, grâce à des activités conjointes de sensibilisation et de	Fourniture d'une assistance aux organisations de la société civile, notamment en matière d'expertise, d'équipement et de matériel, en vue de	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : équipe de pays des Nations Unies Mécanisme : programme intérimaire commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	mobilisation contre l'impunité menées auprès des autorités de l'État par des organisations de la société civile Adoption par les autorités de l'État de mesures visant à protéger les groupes vulnérables contre les discriminations, notamment celles touchant les enfants en situation d'esclavage domestique, les migrants, les femmes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, grâce à des activités conjointes de sensibilisation et de mobilisation d'organisations de la société civile	renforcer leur capacité d'assurer le suivi des violations graves des droits de l'homme, y compris celles commises par le passé, et de conduire à cet égard des activités de sensibilisation et de mobilisation	

